

Bulletin du Conseil communal

N° 24



Lausanne

Séance du 17 juin 2015



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 juin 2015

24^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 juin 2015, à 19 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Ordre du jour	2109
Séance	2116
Communications	
Ouverture de la séance	2116
Absence de M. Olivier Français en début de séance.....	2116
Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? »	2117
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Musée de l'immigration et atelier <i>Casa Mundo</i> : quelles perspectives ? »	2117
Questions orales	2117
Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »	
Développement photocopié.....	2118
Discussion préalable.....	2119
Postulat de M. Pierre Oberson : « Ecoles, apprentissages et sans papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? »	
Développement photocopié.....	2119
Discussion préalable.....	2120
Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer, sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers »	
Développement photocopié.....	2122
Discussion préalable.....	2123
Postulat de M. Bertrand Picard concernant la mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers : « Un pas de plus dans la bonne direction »	
Développement photocopié.....	2124
Discussion préalable.....	2125
Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se recréer et se cultiver »	
Développement photocopié.....	2126
Discussion préalable.....	2126
Postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »	
Développement photocopié.....	2127
Discussion préalable.....	2127

Communications

Démission de M. Yvan Salzmänn de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales 2127

Inscription de l'horloge de la salle du Conseil 2128

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? »

Développement photocopié 2128

Réponse photocopiée de la Municipalité 2129

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? »

Développement photocopié 2131

Réponse photocopiée de la Municipalité 2131

Discussion 2133

Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? »

Développement photocopié 2141

Réponse photocopiée de la Municipalité 2142

Discussion 2143

Interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! »

Développement photocopié 2144

Réponse photocopiée de la Municipalité 2145

Discussion 2147

Interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon »

Développement photocopié 2149

Réponse photocopiée de la Municipalité 2150

Discussion 2153

Allocution du président sortant 2154

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Élection du Bureau 2015-2016.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R84. Postulat de M. Vincent Rossi : « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R88. Rapport-préavis N° 2014/76 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc. Modification de la zone de restructuration ». Réponse à la pétition de M. Dominique Gabella « Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc–Montblesson–Chalet-à-Gobet) ». (TRX). ANDRE GEBHARDT.
- R93. Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R94. Rapport-préavis N° 2014/29 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- R95. Rapport-préavis N° 2014/43 : Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières ». Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Luigi Maistrello et consorts : « Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières à Lausanne ». (TRX). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R96. Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Habitat au cœur de la ville, Lausanne doit faire mieux ! » (TRX, LSP). YVAN SALZMANN.
- R97. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini-caméras pour les policiers lausannois ! » (LSP). DENIS CORBOZ.
- R98. Pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- R102. Préavis N° 2015/11 : Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police. (LSP). DAVID PAYOT. (*Reprise de la discussion.*)
- R106. Motion de M^{me} Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town ». (AGC, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R109. Rapport-préavis N° 2014/77 : Réponse au postulat de M. Julien Sansonnens « Antennes de téléphonie mobile : le principe de précaution doit s'appliquer ». (TRX). CHARLES-DENIS PERRIN.
- R110. Rapport-préavis N° 2014/83 : Politique de sécurité publique. Réponses à neuf initiatives (Fabrice Ghelfi ; Natacha Litzistorf Spina ; Pierre Oberson ; Jean-Luc Laurent ; Mathieu Blanc ; Rebecca Ruiz ; Nkiko Nsengimana) et cinq pétitions (habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon ; habitants et usagers du quartier de St-Roch ; Éric Oberti ; UDC section Lausanne ; Andreia Barata). (LSP, AGC, SIPP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). BENOIT GAILLARD.

- R111. Préavis N° 2015/14 : Projet de construction de 2 bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 70 logements subventionnés, une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres, des locaux d'activités et un parking souterrain de 39 places, sis avenue de Sévelin 10, 12, 14a, 14b et 16. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant 4424 m² de la parcelle N° 885, en faveur d'une propriété par étages constituée de deux lots appartenant à la Coopérative Le Logement Idéal (LI) et à la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Coopérative Le Logement Idéal. (LSP, EJCS). ALAIN HUBLER.
- R112. Préavis N° 2015/15 : Métamorphose. Plaines-du-Loup. Demande de crédit pour les études des plans partiels d'affectation (PPA) 2,3 et 4. (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- R113. Rapport-préavis N° 2015/19 : Octroi d'un cautionnement et d'une subvention d'amortissement à la Fondation de Beaulieu. Réponses à deux interpellations (Gilles Meystre ; Nicolas Gillard) (AGC). LAURENT REBEAUD.
- R114. Préavis N° 2015/21 : Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoises (STEP de Vidy), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire. Agrandissement des locaux du laboratoire d'eau service et achat de nouveaux appareils. (TRX). OLIVIER FALLER.
- R115. Préavis N° 2015/24 : Collège de Saint-Roch. Réfection et assainissement des salles de gymnastique. Demande d'un crédit d'ouvrage. (EJCS, TRX). MAURICE CALAME.
- R116. Préavis N° 2015/25 : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2014. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (GEORGES-ANDRE CLERC, PRESIDENT).
- R117. Préavis N° 2015/34 : Crédits supplémentaires pour 2015 (1^{re} série). (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE-YVES OPPIKOFER, VICE-PRESIDENT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI42. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI43. Postulat de M. Pierre Oberson : « Écoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI44. Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers ». (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI45. Postulat de M. Bertrand Picard : « Mise en évidence des itinéraires forestiers : un pas de plus dans la bonne direction ». (21^e/19.5.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI46. Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver ». (22^e/2.6.15). DISCUSSION PREALABLE.
- INI47. Postulat de M. Yvan Salzmann pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois. (22^e/2.6.15). DISCUSSION PREALABLE.

INI48. Postulat de M. Philipp Stauber : « Des carrés justes ou pas de carrés ! Pour un préavis municipal qui définit de manière formelle les règles applicables aux espaces confessionnels dans les cimetières de la Ville ». (22^e/2.6.15). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

INT46. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » (9^e/9.12.14) [SIPP/12.3.15]. DISCUSSION.

INT47. Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? » (11^e/20.1.15) [SIPP, TRX/19.3.15]. DISCUSSION.

INT48. Interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! » (14^e/17.2.15) [TRX/19.3.15]. DISCUSSION.

INT49. Interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon ». (14^e/17.2.15) [TRX/19.3.15]. DISCUSSION.

INT50. Interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? » (14^e/17.2.15) [SIPP/12.3.15]. DISCUSSION.

INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « Un chèque de CHF 20 millions avant juin 2015 : sauvetage ou naufrage annoncé du théâtre de Beaulieu ? » (16^e/17.3.15) [AGC/26.3.15]. DISCUSSION.

INT55. Interpellation de M. Denis Corboz et consorts : « Parcelles CFF à Lausanne : une valorisation maximale ? » (9^e/9.12.14) [LSP, TRX/30.4.15]. DISCUSSION.

INT56. Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron sur la réorganisation du Service des assurances sociales (SAS). (14^e/17.2.15) [SIPP/30.4.15]. DISCUSSION.

INT57. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Confort et sécurité des piétons-pendulaires à la place de la gare ». (17^e/31.3.15) [TRX/30.4.15]. DISCUSSION.

INT58. Interpellation de M^{me} Myrèle Knecht : « La Fondation City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? » (11^e/20.1.15) [AGC, LSP/21.5.15]. DISCUSSION.

INT59. Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « 'Libérer l'espace public' lausannois de la pollution visuelle de l'affichage publicitaire ». (14^e/17.2.15) [TRX/13.5.15]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 25.8 (de 18 h à 20 h), 8.9 (18 h et 20 h 30), 22.9 (18 h et 20 h 30), 6.10 (18 h et 20 h 30), 27.10 (18 h et 20 h 30), 10.11 (18 h et 20 h 30), 24.11 (18 h et 20 h 30), 8.12 (18 h et 20 h 30) et 9.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Jacques Pernet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE**I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 28.10.14 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour un prolongement de la ligne de tram t1 vers Bellevaux ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (GILLES MEYSTRE).
- 9.12.14 Préavis N° 2014/67 : Métamorphose. Dissolution du groupe consultatif et de suivi du projet Métamorphose (GCAS) et création d'un groupe de concertation. (SiL, TRX). DAVID PAYOT.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD, VICE-PRESIDENT).
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/72 : Intentions municipales en matière de politique régionale. Réponse à deux motions (Fabrice Ghelfi ; Axel Marion). (AGC, TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY, PRESIDENTE).
- 9.12.14 Postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- 9.12.14 Rapport-préavis N° 2014/75 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (LSP). DENIS CORBOZ
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Ferrari et consorts : « LAT : penser globalement, agir localement ». (TRX, LSP). THERESE DE MEURON.
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 17.2.15 Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. (AGC). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 17.2.15 Postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions ». Postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel ». Postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut ». Postulat de M. Denis Corboz : « Accès et médiation culturelle ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». Postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » (AGC). Rapport-préavis N° 2015/1 : Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à onze initiatives (Grégoire Junod ; Gilles Meystre ; Claire Attinger ; Françoise Longchamp ; Évelyne Knecht ; Rebecca Ruiz ; Myriam Tétaz ; Philippe Clivaz ; Pierre-Antoine Hildbrand), deux interpellations (Françoise Longchamp ; Yves Adam) et une pétition (POP Jeunesses popistes). (AGC, EJCS). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/3 : La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne. Réponse au postulat de M. Axel Marion. (EJCS). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/4 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ». (LSP). ANDRE MACH.
- 17.2.15 Rapport-préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EoJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre *b* LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (TRX, SiL, FIPAV, LSP). DANIEL DUBAS.
- 17.2.15 Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois ». (FIPAV). VALERY BEAUD.
- 31.3.15 Postulat de M. Yves Ferrari : « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). JEAN MEYLAN.
- 31.3.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche. » (LSP). ALBERT GRAF.
- 31.3.15 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LSP, EJCS, TRX, FIPAV). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 31.3.15 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » ; postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la possibilité de réduire de nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public. (TRX). MARIA VELASCO.
- 21.4.15 Préavis N° 2015/17 : Projet de construction de 12 bâtiments « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 88 logements, 3 zones d'activité, 2 chambres d'amis, 2 salles communes, un parking souterrain de 84 places et 23 places extérieures, sis chemin du Chalet-de-Pra-Roman. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 15'323 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA. Acquisition de parts sociales de la CODHA par la Ville de Lausanne. (LSP). PHILIPPE MIVELAZ.
- 21.4.15 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ». (LSP). BERTRAND PICARD.
- 21.4.15 Rapport-préavis N° 2015/20 : Métamorphose. Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). ALAIN HUBLER.
- 19.5.15 Préavis N° 2015/22 : Les communes romandes solidaires pour l'eau. Le fonds Solidarité internationale eau. Réalisation et gestion (2009 et 2013). (TRX). ROLAND OSTERMANN.
- 19.5.15 Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à proposer des économies à la Municipalité. (EJCS, FIPAV). VALENTIN CHRISTE.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/26 : « Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? ». Réponse au postulat de la Commission des finances. (AGC). COMMISSION DES FINANCES.

- 19.5.15 Préavis N° 2015/27 : Révision complète du groupe turbine-alternateur n° 1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement. (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 19.5.15 Préavis N° 2015/28 : Immeuble de la route de Berne 7 à Lausanne. Cession du bâtiment et octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL). (LSP). ALAIN HUBLER.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/29 : Réponse au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Les cadres lausannois à Lausanne et environs ». (AGC). BERTRAND PICARD.
- 19.5.15 Postulat de M. Hadrien Buclin : « Pour une entreprise communale de construction et de rénovation des bâtiments ». (LSP). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.
- 19.5.15 Motion de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour un remplacement partiel des annuités automatiques des employés communaux par des augmentations au mérite, dans un premier temps pour les revenus AVS supérieurs à 84'600 francs (revenu AVS maximum déterminant au 1^{er} janvier 2015) ». (AGC). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/30 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Neutralité du réseau internet lausannois ». (SiL). EDDY ANSERMET.
- 19.5.15 Rapport-préavis N° 2015/31 : Réponse de la Municipalité à la motion Jean-François Cachin et consorts intitulée « Inégalités de traitement. Règlement pour la Municipalité de Lausanne. Modification de l'art. 32 Traitement et restitution des indemnités ». (AGC). ROLAND OSTERMANN.
- 2.6.15 Préavis N° 2015/32 : Qualité de vie dans les parcs lausannois. (FIPAV, TRX, LSP). CLAUDE BONNARD.
- 2.6.15 Préavis N° 2015/33 : Vente de 146 m² de la parcelle 18812, sise route de Prilly, à la société NewHome Investments S.A. pour l'édification d'un immeuble locatif de quatorze logements. (LSP). EVELYNE KNECHT.
- 2.6.15 Rapport-préavis N° 2015/35 : Réponse au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la soustraitance ». Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». (TRX, EJCS, LSP). ELIANE AUBERT.
- 16.6.15 Rapport-préavis N° 2015/36 : Pour un centre « Contact Énergies » mobile. Réponse au postulat de M. Philippe Jacquat. (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 16.6.15 Préavis N° 2015/37 : Plan de quartier « chemin des Falaises » concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, le chemin des Falaises et la forêt du Vallon (parcelle N° 3013). Abrogation partielle du plan d'extension N° 574 du 11 juin 1976 et du plan partiel d'affectation N° 721 du 21 février 2007. Convention foncière. (TRX). ELISABETH MÜLLER.
- 16.6.15 Rapport-préavis N° 2015/38 : Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse à la motion de M^{me} Christina Maier. (EJCS, LSP, TRX). EDDY ANSERMET.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « AFJD – Association pour la formation des jeunes danseurs : culture ou formation ? » (11^e/20.1.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 20.1.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Un pas en avant, deux pas en arrière ; le besoin de sécurité concerne également la police lausannoise ». (11^e/20.1.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 17.2.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Comment va la maison de paille ? » (14^e/17.2.15) [FIPAV, TRX]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « L'Orangerie peut-elle être aussi accessible aux Lausannois-e-s ? » (15^e/3.3.15) [AGC, LSP]. DISCUSSION.
- 3.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Le dégel de la géothermie à Lavey ? » (15^e/3.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 17.3.15 Interpellation de M. Vincent Rossi : « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise ». (16^e/17.3.15) [SiL]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Lausanne Jardins 2014 : les graines vont-elles germer avec les deniers récoltés ? » (18^e/21.4.15) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pollution de l'air : quelles mesures pour la santé des Lausannoises et Lausannois ? » (18^e/21.4.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M. Philipp Stauber : « L'affectation du site de Tuilière-Sud à la construction du nouveau stade de football prive-t-elle la Ville de CHF 100 millions de rentrées en droits de superficie ? » (18^e/21.4.15) [TRX]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne-Sport en *Challenge League* ». (18^e/21.4.15) [SIPP]. DISCUSSION.
- 21.4.15 Interpellation de M^{me} Anna Zürcher : « Une Fête des écoles, une Fête du Bois et des visites des institutions lausannoises pour tous les enfants scolarisés à Lausanne ». (18^e/21.4.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.5.15 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Mais où donc disparaissent les lavures ? » (21^e/19.5.15) [TRX, FIPAV, SiL]. DISCUSSION.
- 19.5.15 Interpellation de M. Valentin Christe : « Politique d'asile, quelle évolution ces dix dernières années ? » (21^e/19.5.15) [SIPP, EJCS]. DISCUSSION.
- 19.5.15 Interpellation de M. Pierre Oberson : « Évolution des statistiques concernant l'hébergement d'urgence de nuit, dès 2011, dans toutes les structures mises à disposition par la Ville de Lausanne ». (21^e/19.5.15) [EJCS]. DISCUSSION.
- 2.6.15 Interpellation de M^{me} Séverine Évéquoz : « Stop au transport de chlore pour préserver les habitants et l'environnement ». (22^e/2.6.15) [SIPP, LSP, TRX]. DISCUSSION.

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Florence Bettschart-Narbel, Mathieu Blanc, Laurianne Bovet, Alix-Olivier Briod, Matthieu Carrel, Johann Dupuis, Romain Felli, Yves Ferrari, Jean-Pascal Gendre, Evelyne Knecht, Françoise Longchamp, Manuela Marti, Isabelle Mayor, Gilles Meystre, Fabrice Moscheni, Vincent Mottier, Sarah Neumann, Johan Pain, David Payot, Janine Resplendino, Gianni John Schneider, Philipp Stauber, Namasivayam Thambipillai, Ismail Unal, Maria Velasco.

Membres présents	72
Membres absents excusés	28
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous lisant une petite phrase, un peu plus longue que d'habitude : « Pourquoi la vie n'est-elle pas celle que nous rêvons, poétique, pacifiée, intelligente, argumentée et "argumenteuse", spéculative, contradictoire, mais telle qu'aucune contradiction, aucune chamaillerie ne puissent au terme d'une belle discussion se dissoudre dans un verre de rouge et jamais dans une flaque de sang ? » Cette phrase est tirée d'un texte écrit en 2012 par Bernard Maris, docteur en sciences économiques, chroniqueur et éditorialiste, membre du conseil général de la Banque de France. Il est décédé à Paris le 7 janvier dans l'attaque du *Charlie Hebdo*.

Je vous affiche une autre phrase en latin : « *Concordia res parvae crescunt discordia vero male dilabuntur.* » Ce n'est pas pour vous piéger, mais j'aimerais savoir ce que cela veut dire. Est-ce que quelqu'un sait ce que cela veut dire ? Vous la voyez régulièrement, et moi, je la vois chaque fois que je suis là.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne suis pas sûr que la phrase est complète, mais, grosso modo, cela pourrait dire : « les petites choses croissent dans la concorde, mais elles sont détruites – ou quelque chose dans ce genre – dans la discorde ». Quelque chose avec « mais » et « mal », mais je ne suis pas sûr que la phrase est complète.

Le président : – Je vous remercie. Cette phrase se trouve dans l'horloge en face de moi. Je la vois tous les mardis et, tous les mardis, je me demande ce que cela veut dire. Maintenant, je sais un peu mieux.

Communication

Absence de M. Olivier Français en début de séance

Le président : – Je dois vous communiquer que M. Français aura un peu de retard ; il est retenu, mais il sera là vers 20 h.

Communication

Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? »

Lausanne, le 11 juin 2015

(Signé) *Giampiero Trezzini et 3 cosignataires*

Communication

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Musée de l'immigration et atelier *Casa Mundo* : quelles perspectives ? »

Lausanne, le 17 juin 2015

(Signé) *Benoît Gaillard et 1 cosignataire*

Questions orales

Question

M. Jean-François Cachin (PLR) : – J'ai une question à l'attention de M. Vuilleumier. La fête foraine de Bellerive est terminée. Lors d'une manifestation samedi à Ouchy, une question s'est posée : comment se fait-il qu'aucun service sanitaire n'est exigé lors de cette fête, alors que, pour toutes les autres manifestations sur le territoire lausannois et cantonal on exige un service sanitaire ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Il y a effectivement une évaluation des normes très strictes, qui sont faites notamment pour le contrôle des appareils pour éviter tout accident, comme cela s'est malheureusement produit il y a quelques années. Par rapport au service sanitaire lui-même, on a fait une évaluation et les normes sont appliquées strictement. Dans ce cas précis, il n'y a pas de service sanitaire, car il n'est pas obligatoire d'en avoir un sur place.

Question

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – J'ai été au bureau de vote dimanche dernier et un citoyen qui n'avait pas reçu son matériel de vote s'est présenté. Est-ce que c'est un cas isolé, un couac ou un problème dû à un déménagement ? Est-ce qu'il y a d'autres problèmes de ce genre, ou était-ce juste une petite erreur ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Jusqu'à quelques jours avant le vote – je ne sais plus si c'est trois ou quatre – un citoyen qui pense ne pas avoir reçu le matériel de vote peut se présenter au greffe municipal et on remédie à la situation après contrôle, bien sûr.

Comme toujours dans ces opérations, sur l'ensemble des votants, il peut y avoir des erreurs à l'envoi ; on a connu des cas depuis l'envoi central cantonal, et on a même eu ce cas de figure une fois dans les élections : quelques enveloppes n'avaient jamais été envoyées. Cela reste marginal, mais c'est arrivé une fois ou l'autre. Il peut y avoir exceptionnellement une enveloppe égarée par la Poste, même si c'est très rare. Il peut y avoir cinq ou dix motifs qui font que, dans des cas rarissimes, quelque chose de ce genre se produit ou alors la personne est peut-être hors norme, parce qu'elle vient d'un autre canton et qu'elle est entre deux eaux. Donc, pour un scrutin fédéral, normalement, cela ne devrait pas arriver.

Ce sont des cas rarissimes, mais les causes peuvent être multiples. Par contre, le jour même du scrutin, c'est trop tard pour y remédier. Il faut réclamer très peu de jours avant, sauf erreur, trois ou quatre jours, et on peut y remédier.

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »

Développement polycopié

L'importance de l'eau

L'eau est un élément essentiel à nos vies et à nos villes. A nos vies, pas besoin de longues démonstrations. Pour nos villes, elle est souvent envisagée dans ses dimensions fonctionnaliste et technique et vue en termes de gestion et de risques. Mais l'eau devient aussi de plus en plus un facteur de qualité de vie et de bien-être. L'eau joue ainsi un grand rôle en termes d'organisation et d'appropriation de l'espace public et concourt également à la formulation de représentations et des relations socio-économiques d'une société. L'eau est en quelque sorte un marqueur fort de l'identité d'un territoire et des gens qui l'habitent.

L'eau : entre amour et haine, entre attrait et peur

Notre relation à l'eau a beaucoup évolué dans l'histoire. Sa présence a d'abord déterminé l'implantation des villes, mais très vite notre lien à l'eau a été ambivalent: entre impacts bénéfiques et maléfiques, notre manière d'appréhender l'eau dans la ville est passée par divers stades. Mais finalement l'urbanisation a renforcé la peur de l'eau et le désir intense de la maîtriser, souvent en la cachant et en coupant tous liens que nous pouvions avoir avec elle.

Notre vision verte de l'eau dans la ville

Aujourd'hui nous sommes convaincus que nous devons changer notre approche de l'eau dans la ville pour des raisons environnementales et de qualité de vie. Il convient d'adopter une vision intégratrice de l'eau dans la ville, et ceci notamment dans la planification urbanistique. L'eau devrait être traitée comme un facteur essentiel de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics. Cette demande est à nos yeux tout à fait en phase avec la demande de la population qui, de nos jours, souhaite avoir un lien de proximité avec l'eau dans la ville pour diverses raisons, mais qui ont souvent un lien avec le bien-être et la qualité de vie.

Ainsi, ce postulat demande à la Ville de Lausanne d'étudier la possibilité de se doter d'une stratégie/ d'une conception directrice de l'eau dans la ville qui pourrait se baser sur les éléments suivants :

- Identifier les potentiels de remise à ciel ouvert de cours d'eau dans la ville notamment au Vallon, à la Borde et au Tunnel, à Sévelin et dans la Vallée de la Jeunesse et dans les « territoires forains »
- Définir les espaces publics où il serait possible, en respectant les conditions écologiques (éviter le gaspillage), de sécurité et d'hygiène, de développer des espaces mettant en scène l'eau de façon ludique
- Dans les nouveaux plans de quartier, favoriser autant que possible une gestion des eaux météoriques en surface, par des systèmes de fossés, de noues et d'étangs
- Imaginer sous forme de géo-symboles liés à l'eau dans différents lieux de la ville comme par exemple symboliser la présence de l'eau en sous sol par une approche artistique dans l'espace public
- Indiquer par une signalétique le nom des cours d'eau

- Intégrer, là où les conditions le permettent, des mares temporaires ou permanentes, des aménagements de zones humides dans les parcs et jardins qu'ils soient privés (incitation) et publics
- Rappeler les lieux à protéger d'un point de vue environnemental, là où il y a une présence de l'eau déjà marquée, et définir ceux qui pourraient accueillir des aménagements légers, voire éphémères (saisonniers) pour (re) créer le lien entre la population et l'eau
- Connecter cette stratégie aux questions climatiques et énergétiques (combinaisons possibles avec de la production d'énergie) tout comme avec les instruments de planification urbanistique

Discussion préalable

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas parler d'outils d'aide à la décision ou de gouvernance, mais d'une chose beaucoup plus simple et plus essentielle à nos vies : l'eau. La demande de ce postulat est simple à comprendre, c'est de mettre l'eau au cœur de nos réflexions et de notre action au niveau des différentes politiques de la Ville.

Cette demande se base sur ce qu'on appelle une expertise d'usage, c'est-à-dire que quand on va auprès de la population, on sent bien que la qualité de vie en ville passe beaucoup par la présence de l'eau. Et on peut croiser cela avec une expertise de professionnels de l'urbanisme, qui disent que l'eau est un élément important pour réhabiliter et valoriser la qualité urbanistique d'une ville.

Donc, en nous basant sur ces deux types d'expertises, nous souhaitons que la Municipalité étudie la possibilité d'établir une stratégie, un concept de l'eau au cœur de la ville, qui pourrait se baser sur différents éléments évoqués ici : la remise à ciel ouvert de certains cours d'eau, peut-être une présence plus marquée de fontaines dans l'espace public, faire aussi la part belle à la symbolique de l'eau ; quand l'eau passe dans les souterrains, il faudrait peut-être le marquer avec un symbole, comme on le voit dans d'autres villes, notamment à Neuchâtel, et dans d'autres villes européennes.

Un autre élément nous tient très à cœur c'est de connecter cela avec une politique climatique et énergétique, mais, surtout, au cœur de la réalité de la qualité de vie de nos villes et de la politique d'urbanisme. J'aimerais vivement qu'on puisse le discuter en commission, si cela vous convient.

La discussion n'est pas utilisée.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Pierre Oberson : « Ecoles, apprentissages et sans papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? »

Développement photocopié

Dans le canton de Vaud, les jeunes sans-papiers (c'est-à-dire sans permis de séjour) sont scolarisés dans le cadre de l'école obligatoire et post-obligatoire.

Dès le 1^{er} février 2013, à l'issue de leur scolarité obligatoire, les jeunes sans-papiers peuvent, pour autant qu'ils soient bien intégrés, effectuer un apprentissage professionnel. Le Conseil fédéral a modifié en ce sens l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) en réponse à une motion parlementaire dans le cadre d'un débat lancé par la Ville de Lausanne en 2010.

Nous demandons à la Municipalité d'établir un rapport à l'attention du Conseil communal permettant de connaître l'évolution du nombre d'enfants sans-papiers scolarisés dans les écoles de la scolarité obligatoire, primaire et secondaire.

Nous formulons la même demande en ce qui concerne la formation post-obligatoire, à savoir le nombre d'étudiants lausannois sans-papiers scolarisés dans les gymnases, dans les classes de raccordement et à l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle).

Nous aimerions également connaître le nombre d'apprentis lausannois qui suivent une formation duale dans les écoles professionnelles ou un apprentissage complet dans les écoles de métiers (ERACOM, ESSanté, ETML, ETVJ, CPNV, CEPV, ESSC).

Finalement, nous désirons savoir combien de nouvelles classes ont dû être ouvertes pour accueillir ces enfants à Lausanne, combien d'enseignants ont dû être engagés, le montant des salaires versés et quels sont tous les coûts engendrés par les jeunes sans-papiers lausannois pour la collectivité lausannoise, qu'ils étudient à Lausanne ou dans le canton. Par coûts, nous entendons aussi les abonnements de bus ou de train, le subventionnement des repas dans les cantines scolaires, les coûts de l'accueil parascolaire.

Discussion préalable

M. Pierre Oberson (UDC) : – Avec le dépôt de ce postulat, nous aimerions avoir tout simplement quelques chiffres sur l'ouverture de l'école aux sans-papiers.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Avant de dire le sort réservé à ce postulat, je me demandais si la recevabilité avait été étudiée par le Bureau. En effet, il me semble que, sur la forme, il ne s'agit pas d'un postulat, mais d'une motion, car il demande très clairement une étude sur un projet déterminé, selon l'article 31 de la Loi sur les communes.

Et puis, sur le fond on touche clairement à des compétences qui ne sont pas communales. Donc, le seul élément que pourrait donner la Commune, c'est éventuellement de dire si elle a engagé des sans-papiers. Les statistiques demandées sont de la responsabilité du Canton, en vertu de la Loi sur l'école obligatoire. Avant de renvoyer quoi que ce soit, je me réserve le droit de consulter la Préfecture.

Le président : – Le Bureau a estimé que ce postulat est recevable. C'est un sujet récurrent. Effectivement, le postulat demande à la Municipalité d'établir un rapport, mais il pose surtout des questions : combien de nouvelles classes, combien d'enseignants, etc.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts se sont dit que le texte relève plus de l'interpellation que du postulat. L'auteur aura l'été pour réfléchir à retirer son postulat et le déposer sous forme d'interpellation. En attendant, nous demandons le renvoi de cet objet en commission.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Pour répondre à M. Philippe Mivelaz, vous observez que ce n'est pas un objet de compétence de la Commune, mais pour d'autres, notamment un municipal, que tout le monde reconnaîtra, c'était bien un objet de compétence de la Commune que d'engager des apprentis sans-papiers.

Le président : – Nous avons deux solutions. La première, comme l'a demandé M. Beaud est d'en faire une interpellation. La deuxième, proposée par M. Valéry Beaud, c'est de renvoyer ce postulat en commission. Si l'objet est renvoyé en commission, vous pouvez, monsieur Mivelaz, faire une demande formelle à la préfète pour savoir si ce postulat est recevable ou non.

M. Pierre Oberson (UDC) : – Pourquoi pas le renvoyer en commission. Mais, avant tout, j'aimerais que ce soit bien clair, on ne conteste pas le fait que des enfants qui ne devraient pas être en Suisse et qui sont, on va dire, illégaux – mais je n'aime pas ce terme – aient le droit à l'école et à la formation, que ce soit l'école ou l'apprentissage. Simplement, on

demande de nous donner le coût pour la Ville de Lausanne. Je ne pense pas que ce soit un crime de lèse-majesté que de demander des chiffres.

Le président : – On me signale que nous avons accepté hier un postulat de M. Valéry Beaud signé par tous les groupes, qui demande aussi un rapport, comme ce postulat.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – L'affaire évoquée par le postulat de M. Oberson est importante. En tout cas, elle me tient particulièrement à cœur, comme au municipal, qui a dû se reconnaître. Je pense qu'il ne faut pas procéder par des arguties parlementaires pour mettre en touche une question légitime, somme toute. Personnellement, je pense que le travail en commission risque d'aboutir à quelque chose de confus : ce n'est pas dit que la Municipalité débarque en commission avec tous les chiffres. Vous discuterez, ou nous discuterons un peu dans le vide. Une solution élégante pour M. Oberson serait de transformer ce postulat en interpellation, qui sera plus vite traitée qu'une motion, quitte à déposer ensuite un postulat.

M. Pierre Oberson (UDC) : – Pour moi, que ce soit une motion, un postulat ou une interpellation, ce n'est pas important. L'important, ce sont les réponses. Comme vous l'avez dit, monsieur Hubler, la question est légitime. On a le droit de savoir combien coûte la scolarisation de ces enfants, bien que je ne conteste pas du tout qu'ils suivent l'école ou un apprentissage.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Suite à la remarque de mon homologue du groupe socialiste, nous sommes dans une situation inconfortable. Je profite pour poser une question. Il y a quelques mois, nous avons adopté, avec une très large majorité, des modifications du Règlement du Conseil communal. Nous avons été parfois tancés sur ce que nous saurions faire ou ne saurions pas faire. Est-ce qu'on a une réponse sur la validité de ce règlement ? Pourquoi n'avons-nous pas de réponse ?

Deuxième question : s'agissant de la recevabilité, le Bureau a adopté une procédure pour traiter les cas dans l'intervalle. Pour mémoire, quelle est cette procédure ? Ce Conseil peut-il trancher la question de la recevabilité ? Dans ce cas, il faut, à la suite du questionnement légitime posé par le conseiller communal, M. Mivelaz, trancher d'une façon ou d'une autre. Mais on ne peut pas discuter dans l'abstrait des solutions possibles pour que M. Oberson change l'intitulé de son texte.

Le président : – Effectivement, l'ancien Règlement est toujours en vigueur et ne correspond pas à la nouvelle Loi sur les communes. Le Bureau a adopté une méthodologie pour la recevabilité. Si la recevabilité est mise en doute, soit par le Bureau, soit par le plénum, c'est le plénum qui décidera de la recevabilité.

Pour éviter toute discussion qui s'éternise, je vous propose de voter la recevabilité de ce postulat. Si vous refusez la recevabilité, le postulant pourra ensuite faire ce qu'il veut. Si vous acceptez la recevabilité, il sera renvoyé à une commission, selon le vœu de M. Beaud, si cinq conseillers soutiennent le renvoi. La recevabilité est de la compétence du Bureau et du Conseil.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – M. Oberson a répondu sur le fond, à savoir si c'était légitime ou non de poser cette question. Je trouve que c'est tout à fait légitime de se poser ces questions, mais s'il veut des réponses, c'est au Canton qu'il faut s'adresser. La seule réponse que la Municipalité pourrait donner, c'est le nombre de sans-papiers qu'elle a éventuellement engagés dans l'administration cantonale. Je salue le souci de savoir si tous les enfants, quelles que soient leurs conditions, sont scolarisés. Mais il faut s'adresser au bon niveau.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – M. Mivelaz a partiellement raison, mais le nombre de classes, le nombre de concierges pour les écoles, les frais d'entretien des bâtiments sont des charges pour la Commune, notamment pour la prise en charge de ces élèves. Alors, on peut bien renvoyer cette question au Canton, mais le Canton pourrait aussi nous dire que ces éléments ne sont pas de sa compétence. Je crois donc qu'il faut arrêter de discuter et de

dissserter à ce sujet. La Municipalité peut très bien apporter des réponses aux questions de M. Oberson.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Concernant la question de M. Hildbrand, l'entretien avec la cheffe du Service des communes a eu lieu il y a quelques semaines. Apparemment, sur toutes nos décisions, il y avait deux problèmes potentiels, mais pas très importants. On a eu une discussion et elle doit finir son analyse ; on devra, j'espère, avoir bientôt une réponse. Je ne sais pas si ce sera juste avant ou après l'été, mais j'espère que ce ne sera pas dans très longtemps. Parmi les éléments soulevés concernant la recevabilité, ce n'étaient pas les mêmes qui semblaient poser problème du côté du Service des communes ; mais j'attends la version finale avant d'en juger.

En ce qui concerne le fond, c'est évidemment à vous d'en décider. La Municipalité ne pourra vous donner que les réponses qu'elle a à l'interpellation, motion ou postulat. Elle sait certainement combien de sans-papiers elle a éventuellement engagés comme apprentis dans ses propres services, s'il y en a. C'est déjà connu, le cas échéant. Mais elle ne pourra en tout cas pas forcer le Canton à donner une statistique ciblée sur Lausanne, parce que l'enclassement n'est pas communal.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La recevabilité du postulat est admise par 37 voix contre 24 et 8 abstentions.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer, sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers »

Développement polycopié

Préambule :

La Ville de Lausanne s'est engagée depuis plusieurs années à promouvoir la mobilité douce (piétonne et cycliste) par différentes mesures. La politique de développement d'infrastructures cyclables et des itinéraires mixtes tout en sensibilisant les acteurs sur la cohabitation mutuelle est un constat fort louable.

Les postulats déposés dernièrement par Vincent Rossi et consorts « *Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace* » et « *Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo* » sont de très bonnes et nécessaires initiatives face à la situation actuelle. Il faut que les déplacements des cyclistes et des piétons se fassent en toute quiétude. Cela ne peut se faire que par une forte volonté de la Municipalité de donner plus de surfaces séparées aux deux types de mobilité douce. En effet, la cohabitation sur des surfaces étroites, comme les trottoirs ou les rues de vieille ville, n'est pas sans poser de sérieux problèmes.

En effet, dès le 1^{er} juin, l'Office fédéral des routes (OFROU) suite à une audition nationale du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) assimilera certains véhicules électriques n'excédant pas les 20/25 km/h à des vélos. Ce qui veut dire, que ses engins de type « rickshaw » et « gyropodes » (plate-forme électriques à une ou deux roues de type Segway, etc.) pourront donc circuler dans tous les espaces autorisés aux vélos classiques, dont les trottoirs, les rues et les zones piétonnes.

Face à cette future situation, il est fortement à craindre que la situation des piétons continue à se dégrader, en particulier pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Ils devront faire face à une nouvelle détérioration dans leurs déplacements, tant au niveau de leur quiétude que celui de leur sécurité. Ce qui pose problème, c'est d'une part l'écart de vitesse entre les usagers. Il est particulièrement difficile à gérer pour les personnes âgées et les enfants. D'autres part, le volume et le poids, qui sont plus élevés pour les véhicules motorisés (segways, vélo-taxis ou vélos électriques) que pour les vélos. Les conséquences sont d'autant plus graves en cas d'accident.

Segway et vélos-taxis sont certes peu courants à ce jour. Le vélo électrique est en revanche appelé à se développer fortement ces prochaines années. Si sur le papier ces vélos ne sont pas autorisés à circuler sur les surfaces ouvertes aux cycles en recourant à une forte assistance électrique, il n'est concrètement pas contrôlé que cette règle est respectée, c'est d'ailleurs difficile d'imaginer comment procéder à de tels contrôles

Il est important que dans un proche avenir, la Ville de Lausanne agisse afin de créer de véritables espaces et itinéraires uniquement réservés aux piétons...

Sachant que le piéton n'est pas une catégorie comparable aux autres usagers de la chaussée, mais représente tout habitant ou visiteur de la ville, quels que soient les éventuels autres modes de déplacements qu'il emprunte. En effet, tout le monde se déplace à pied pour certaines étapes et bénéficie par conséquent de rues et de places accueillantes, confortables et sûres. Il ne s'agit pas d'une lutte pour s'approprier un espace au détriment des autres usagers, mais de garantir la qualité de séjour et de marche de certains espaces publics dans l'intérêt de toutes et tous.

Le soussigné demande à la Municipalité d'étudier la possibilité:

- ***De garantir un pourcentage minimum d'espaces essentiellement réservé aux déplacements des piétons, zones, places et chemins forestiers (exemple : 1/3 des rues, places et chemins) et d'en assurer son respect***
- ***De clarifier et répertorier ces déplacements, itinéraires et zones dans la carte piétonnière de la Commune dans le nouveau plan directeur communal (en cours d'élaboration).***

Discussion préalable

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Comme il s'agit d'une prise en considération, ce sera très bref. M. Pain souhaite que des itinéraires soient réservés aux piétons, notamment dans les zones où il y a une cohabitation – pas toujours heureuse, selon lui, et selon d'autres – entre les vélos et les piétons. Il s'agirait d'avoir des espaces intégralement réservés aux piétons, afin qu'ils puissent évoluer de manière légère, sans avoir le souci de rencontrer un vélo subitement. M. Pain et le municipal en charge préféreraient que cela soit discuté en commission.

La discussion n'est pas utilisée.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Bertrand Picard concernant la mise en évidence des itinéraires piétonniers forestiers : « Un pas de plus dans la bonne direction »

Développement polycopié

La récente acceptation de la réponse municipale au postulat Stéphane Michel sur l'amélioration des itinéraires piétonniers à Lausanne (rapport-préavis n° 2014/80), m'amène à demander à la Municipalité de faire un pas de plus dans cette direction et de mettre davantage l'accent sur les itinéraires de promenade dans nos forêts péri-urbaines.

En effet, les bois du Jorat, notamment, sont riches en cheminements pédestres, en partie parfaitement bien balisés et fréquemment bien entretenus mais n'offrent aucune vue d'ensemble des itinéraires et des temps de parcours dans leur globalité. Divers refuges et abris ainsi que des auberges agrémentent ces sentiers. Mettons les uns et les autres mieux en évidence.

A cette fin, je demande que les services concernés mettent à disposition de la population lausannoise une carte topographique ou équivalente comportant ces itinéraires ainsi que les refuges et autres points facilitant ou agrémentant les promenades forestières qui entourent Lausanne.

Je souhaite que ce document ait une forme pratique permettant son port et sa consultation en cours de randonnée, par exemple au format A5, en feuilles légèrement plastifiées. (*cf. annexe*)

Il serait également souhaitable que ce nouvel outil permette une vue d'ensemble de ces sorties avec le point de départ précis et les points de passages significatifs de l'itinéraire, ainsi que les temps de parcours prévisibles, selon les normes du TPV (tourisme pédestre ~~romand~~ *vaudois*^{*}).


Un tel document, disponible autant sous forme écrite que ~~disponible~~ *consultable*^{*} sur le site de Lausanne, permettrait de mettre en évidence l'excellent travail fait par les services de la Ville pour l'entretien de nos forêts et offrirait ainsi à nos concitoyens et aux autres amateurs de plein air, un moyen simple, pratique et peu onéreux de profiter au mieux de l'un des loisirs les plus sains qu'offre notre environnement forestier.

^{*} *Correction manuscrite de l'auteur*

Annexe au postulat :

10

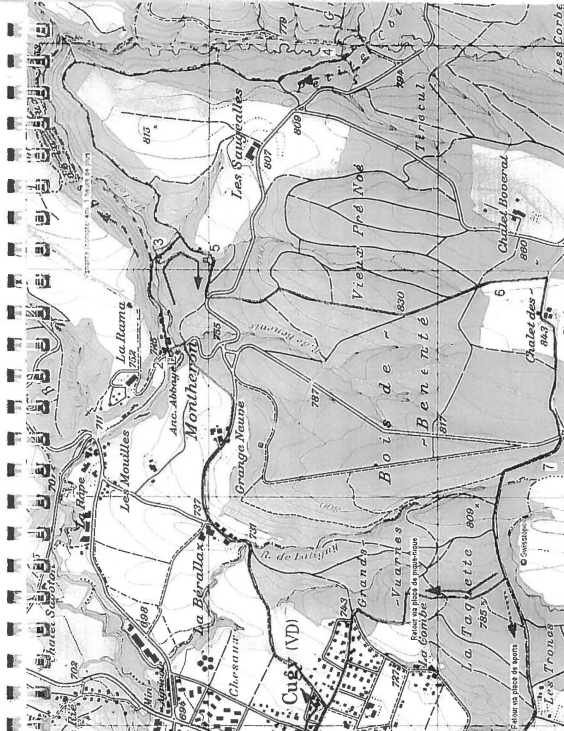
LE CHEMIN DES MOINES



(variante A), soit vous réalisez une boucle d'environ 5 km en tournant à la hauteur du refuge des Grandes Côtes (4). Quelle que soit votre décision, prenez le temps de vous arrêter un instant sur un des bancs aménagés au bord de l'eau et imprégnéz-vous du calme et de la splendeur de ce site naturel.

Dépassez la zone de captage des eaux minérales que par deux piquets peints en bleu (5) et rejoignez la route qui mène à la ferme des Saugelles. Traversez-la et poursuivez plus au sud sur un chemin rectiligne que tout cavalier du Jorat a emprunté maintes et maintes fois. Après environ 1500 m parcourus à l'ombre de sapins, d'épicéas et de hêtres, vous ressortez des bois à la hauteur du Pré Noé (6), pâturage au centre duquel trône le fameux restaurant du Chalet des Enfants. Le chemin des Roches (7), interdit à la circulation depuis bientôt une année, n'est plus très loin et ramènera vos pas à notre charmant village.

TEMPS DE MARCHÉ: 2 HEURES 30
COMPTER UNE BONNE HEURE DE PLUS POUR LA VARIANTE B
CARRÉMENT: MIXTE DE PETITES ROULETTES ET DE SENTIERS PÉDESTRES
DISTANCE: 7,99 KM
MONTÉE TOTALE: 211 M
DESCENTE TOTALE: 211 M
ALTITUDE: 700 A 845 M



Depuis la Maison de Commune (1), suivez la route de la Bérallaz qui monte en pente douce jusqu'au hameau du même nom. Poursuivez sur la petite route de Grange-Neuve. En bordure de forêt, bifurquez à gauche et descendez le sentier qui longe la lisière pour déboucher sur l'Abbaye de Montheron (2). Sur place, nous ne pouvons que vous conseiller de visiter l'église et son sous-sol aménagé en petit musée. Bon à savoir, l'Association des Amis de l'Abbaye de Montheron organise diverses manifestations culturelles sur ce magnifique site chargé d'histoire. Avis aux internautes, Daniel Thomas, président de l'association précitée et de surcroît fidèle Cugyèren, gère un espace virtuel qui regorge d'informations sur cet ancien monastère cistercien: www.carillonneur.ch/abbayedemontheron_hist.html.

Depuis l'Abbaye, empruntez la route forestière qui longe la rivière. Quatre cents mètres plus loin (3), deux options s'offrent à vous: soit vous traversez le cours d'eau et remontez le

Exemple de document à fournir

Discussion préalable

M. Bertrand Picard (PLR) : – Un pas de plus dans la bonne direction. Lausanne s'efforce de montrer clairement qu'il y a une mobilité douce dans la ville et autour de la ville. Ce postulat a pour but d'aller dans la même direction, en valorisant ce qui existe déjà dans nos forêts périurbaines, et notamment les bois du Jorat.

En effet, dans les bois du Jorat, il y a énormément de petits itinéraires, parfois tracés, parfois non tracés, mais souvent bien entretenus. Mon propos est de demander à la Municipalité qu'elle systématiser la présentation de ces itinéraires par une carte topo ou une carte de randonnée pédestre, où l'on retrouverait l'essentiel de ces randonnées, mais aussi les refuges, les abris, quelques auberges, etc. J'ai pris ici l'exemple d'une commune environnante, Cugy. Je vais demander au secrétaire de vous la présenter. (*Le document est affiché au rétroprojecteur.*) On peut, à très peu de frais, vraisemblablement, faire une présentation élégante des itinéraires que l'on pourrait trouver dans nos forêts.

Mon propos est donc de demander à la Municipalité de nous présenter une carte de synthèse, ou un registre de petites cartes avec les itinéraires balisés, avec le temps de parcours vraisemblable, selon les normes du tourisme pédestre vaudois, et la présence des auberges, qui est un plus incontestable. Je ne pense pas qu'un passage en commission sera nécessaire. On pourrait renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Bertrand Picard « *Mise en évidence des itinéraires forestiers : un pas de plus dans la bonne direction* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se recréer et se cultiver »

Développement polycopié

Ce postulat fait suite à un autre postulat déposé en 2007¹ et dont la réponse parue dernièrement (rapport-préavis n° 2014/82) ne me satisfait pas complètement.

Je demandais, entre autres, une meilleure desserte par les transports publics des sites touristiques de l'Hermitage, du Signal et du lac de Sauvabelin. En effet, comme en témoigne la taille des parkings du Signal et du Lac (150 et 120 places respectivement), beaucoup de touristes et de promeneurs ont recours aux transports individuels motorisés pour se rendre en ces lieux. En 2007, il a même été question de construire un parking souterrain à la rue Louis-Vulliemin, à la hauteur de l'Hermitage, le musée lui-même ne disposant actuellement que d'une vingtaine de places de stationnement².

A mon avis, la Ville devrait diminuer l'emprise de l'automobile sur ces lieux de détente. Ceci tant dans un souci général de protection de l'environnement, que pour préserver la qualité de ces espaces verts. Dans mon premier postulat, je proposais donc l'instauration d'une navette touristique. Ceci était un peu exagéré, puisque, fort heureusement, une ligne tl, la ligne 16, passe par ces trois sites. Pourtant, si les cadences du bus 16 sont bonnes en semaine (15 minutes), elles deviennent tout à fait insuffisantes (30 minutes) les dimanches et jours fériés. Par le présent postulat, je demande simplement qu'en vertu de la fonction récréative que remplit la ligne 16, la possibilité de resserrer ses cadences les jours non ouvrables, au moins entre St-François et le lac de Sauvabelin, soit étudiée.

Dans les premiers temps, cette mesure péjorera peut-être la rentabilité de la ligne 16. Je demande donc également à la Municipalité d'examiner si un soutien financier limité dans le temps, via le Fonds pour le développement durable serait envisageable.

Discussion préalable

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – La ligne 16 dessert le site de l'Hermitage, le Signal et le lac de Sauvabelin ; elle remplit donc une fonction touristique. Pour cette raison, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de resserrer les cadences de cette ligne les dimanches et les jours fériés. Elle est actuellement de trente minutes. Avec ce postulat, je reprends une demande, mais sous une forme beaucoup plus modeste, que j'avais formulée dans un autre postulat, sur lequel la Municipalité n'était pas entrée en matière.

La discussion est ouverte.

M. Alain Jeanmonod (PLR) : – Au contraire de M^{me} la postulante, il me semble que cette augmentation de cadence mériterait un passage en commission.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission

¹ BCC 2007, no 4/I, pp. 266-67.

² 24 heures du 28.3.2007

Postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois »

Développement polycopié

Depuis le mois de juillet 2013 à Malley, la Ville de Lausanne met à la disposition d'artistes une dizaine d'espaces de travail destinés aux arts plastiques et visuels. Ces locaux sont attribués sous forme de contrats de confiance à des artistes lausannois mais seulement jusqu'à la fin de cette année 2015. Le bâtiment abritant ces espaces de travail sera en effet bientôt démoli.

Au vu de la pénurie d'ateliers à Lausanne et dans la ligne même du soutien aux arts visuels exprimé par la Municipalité dans son programme de législature, il nous semblerait judicieux que l'exécutif lausannois envisage sous une forme ou une autre la pérennisation voire l'extension du petit nombre d'espaces actuellement disponibles mis à disposition par la Ville, si l'on compte les six locaux des anciennes écuries du parc Mon-Repos et les dix locaux de Malley.

Dans cette optique d'une politique de gestion à long terme des ateliers pour artistes à Lausanne, notre postulat demande à la Municipalité de mener une étude visant à trouver des solutions envisageables (dans le cadre de la situation actuelle du marché immobilier) pour répondre à ce réel besoin d'ateliers.

Discussion préalable

M. Yvan Salzmann (Soc.) : – Le postulat que j'ai déposé a été voulu court, clair et sans équivoque. Il demande simplement à la Municipalité de mener une étude pour trouver des solutions pour rendre pérenne, voire développer le nombre d'ateliers d'artistes en arts visuels et plastiques. Les six locaux des anciennes écuries du parc de Mon-Repos et les locaux provisoires de Malley, au nombre de dix, sont peu nombreux, si l'on compare à d'autres villes suisses de même grandeur que Lausanne.

Les dix locaux de Malley, très joliment baptisés « Silicon Malley », sont provisoires, même si j'ai récemment appris avec bonheur que les prolongations se joueraient au-delà de la fin de cette année. Dans la ligne d'une politique de gestion à long terme de cette question, nous souhaitons que la Municipalité étudie de possibles solutions.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – M. le président élu a un souci que la Commission de gestion partage ; nous en avons parlé lors de notre dernière réunion. Il nous semble que le sujet est suffisamment important pour que des pistes soient esquissées via un premier passage en commission, qui nous permettra certainement de préciser ce que nous demandons à la Municipalité.

La discussion est close.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Communication

Démission de M. Yvan Salzmann de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales

Lausanne, le 16 juin 2015

Monsieur le Président,

Le plaisir et l'honneur de vous succéder prochainement à la présidence du Conseil m'obligent à quitter une importante et intéressante commission, la CCRI (commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales).

Je vous prie dès lors de bien vouloir recevoir ma démission de cette commission permanente et cela en date du 1^{er} juillet 2015.

En vous souhaitant un excellent été, je vous prie de recevoir mes salutations amicales.

(Signé) *Yvan Salzmann*

Lettre envoyée en pdf par voie électronique avec copies à :

. Monsieur Nicolas Gillard, président de la CCRI

. Monsieur Philippe Mivelaz, président du groupe socialiste du Conseil communal

Le président : – Nous en prenons note. Je vous remercie.

Communication

Inscription de l'horloge de la salle du Conseil

Le président : – J'ai reçu un SMS qui me donne la clé de l'inscription sur l'horloge. Je ne sais pas de qui provient le SMS ; j'ai le numéro de téléphone, mais je ne vais pas vous le communiquer à la tribune. La phrase veut donc dire : « la concorde permet aux petites choses de se développer, alors que la discorde amène les plus grandes à la ruine ». Petite phrase que l'on pourrait citer à l'occasion. Mes successeurs, qui seront, comme moi, chaque mardi, face à cette phrase, sauront ce que cela veut dire.

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? »

Développement polycopié

Lors d'une précédente séance du Conseil communal, la problématique d'un carré confessionnel musulman au cimetière du Bois-de-Vaux avait été abordée et le souhait que notre Conseil soit tenu au courant de l'évolution de ce dossier avait été émis. Or, tout récemment, il est parvenu à ma connaissance que ce projet avait été finalisé et que la parcelle N° 53 sise dans le cimetière du Bois-de-Vaux avait été mise à disposition de la communauté musulmane pour y enterrer ses défunts selon ses rites.

Questions :

1. La Municipalité de Lausanne a-t-elle réellement signé un accord avec la communauté musulmane afin de lui permettre d'enterrer ses défunts au cimetière du Bois-de-Vaux ?
2. Sinon, la signature d'un tel accord est-elle prévue prochainement ?
3. Pour quelle raison est-ce la parcelle N° 53 qui a été choisie ?
4. En cas de réponse positive à la question N° 1, avec qui cet accord a-t-il été signé ? Avec L'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) ? Avec la Mosquée de Lausanne ?
5. Pour quelle durée cet accord a-t-il été signé ?
6. Combien de tombes sont-elles prévues sur cette parcelle ?
7. Quel est le montant encaissé par la Commune de Lausanne pour la mise à disposition de cette parcelle ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel du texte de l'interpellation

« Lors d'une précédente séance du Conseil communal, la problématique d'un carré confessionnel musulman au cimetière du Bois-de-Vaux avait été abordée et le souhait que notre Conseil soit tenu au courant de l'évolution de ce dossier avait été émis. Or, tout récemment, il est parvenu à ma connaissance que ce projet avait été finalisé et que la parcelle N°53 sise dans le cimetière du Bois-de-Vaux avait été mise à disposition de la communauté musulmane pour y enterrer ses défunt selon ses rites.

Questions :

- 1. La Municipalité a-t-elle réellement signé un accord avec la communauté musulmane afin de lui permettre d'enterrer ses défunts au cimetière du Bois-de-Vaux ?*
- 2. Sinon, la signature d'un tel accord est-elle prévue prochainement ?*
- 3. Pour quelle raison est-ce la parcelle N°53 qui a été choisie ?*
- 4. En cas de réponse positive à la question N°1, avec qui cet accord a-t-il été signé ? Avec l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) ? Avec la Mosquée de Lausanne ?*
- 5. Pour quelle durée cet accord a-t-il été signé ?*
- 6. Combien de tombes sont-elles prévues sur cette parcelle ?*
- 7. Quel est le montant encaissé par la Commune de Lausanne pour la mise à disposition de cette parcelle ? ».*

Préambule

La Municipalité se réfère aux éléments qu'elle a déjà communiqués au Conseil communal dans sa réponse du 27 février 2014 à l'interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » déposée le 10 septembre 2013.

Elle rappelle, en outre, que toutes les communautés musulmanes présentes dans le canton de Vaud, membres ou non de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), y compris la Mosquée de Lausanne, ont été contactées et invitées à deux séances d'information et de travail qui ont eu lieu le 21 octobre 2013 et le 7 avril 2014.

En substance, ces communautés se sont déclarées très favorables à la création d'un espace confessionnel musulman dans le cimetière du Bois-de-Vaux. Sur ce point, ces communautés paraissent pouvoir trouver un modus vivendi commun concernant les questions relatives aux obsèques de leurs défunts. Une coordination entre l'UVAM, la Mosquée de Lausanne et l'Association SwissMuslim paraît pouvoir être mise en œuvre sur ces questions sans trop de problèmes, au titre d'associations de consultation mais non en tant qu'organes décisionnels, cette compétence devant demeurer à l'autorité communale, de manière à respecter la réglementation cantonale et communale.

La Municipalité relève qu'il ne sera aucunement dérogé aux règles d'organisation et d'esthétique du cimetière telles qu'elles ont été décidées par son concepteur Alphonse Laverrière, lesquelles ont été reprises lors des décisions de classement du cimetière. Cela a toujours été clairement précisé à toutes les communautés religieuses.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *La Municipalité a-t-elle réellement signé un accord avec la communauté musulmane afin de lui permettre d'enterrer ses défunts au cimetière du Bois-de-Vaux ?*

Non, aucun accord n'a été signé mais les démarches avec les représentants de l'UVAM, de la Mosquée de Lausanne et de l'Association SwissMuslim se sont poursuivies et certaines ont eu un écho médiatique.

Question 2 : *Sinon, la signature d'un tel accord est-elle prévue prochainement ?*

Il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de signer un accord avec la ou les communauté-s musulmane-s mais de réserver une section du cimetière à l'octroi de concessions à des défunts musulmans.

Question 3 : *Pour quelle raison est-ce la parcelle N°53 qui a été choisie ?*

La section 53 a été choisie car elle permet une orientation des défunts vers La Mecque compatible avec les rites musulmans, tout en respectant les règles de l'aménagement des tombes du cimetière.

En outre, cette section a été désaffectée il y a trente ans, en janvier 1985.

Question 4 : *En cas de réponse positive à la question N°1, avec qui cet accord a-t-il été signé ? Avec l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) ? Avec la Mosquée de Lausanne ?*

Aucun accord n'a et ne sera signé mais des contacts ont eu lieu principalement avec l'UVAM, la Mosquée de Lausanne et l'Association SwissMuslim pour bien comprendre quelles étaient leurs demandes et de quelle marge de manœuvre la Municipalité pouvait disposer. Ces trois acteurs seront des communautés de référence.

Question 5 : *Pour quelle durée cet accord a-t-il été signé ?*

Les règles relatives à l'octroi de concessions seront applicables comme dans le reste des autres zones de concessions du cimetière. Conformément à la réglementation cantonale et communale, elles seront octroyées pour une première durée de 30 ans renouvelable.

Question 6 : *Combien de tombes sont-elles prévues sur cette parcelle ?*

La section N°53 permet, en tenant compte de concessions simples pour corps de 200 x 80 cm distantes les unes des autres de 30 cm au moins (distance réglementaire – art. 48 RIC), d'accueillir environ 350 tombes.

Question 7 : *Quel est le montant encaissé par la commune de Lausanne pour la mise à disposition de cette parcelle ?*

La parcelle ne sera pas mise à la disposition des communautés musulmanes mais chaque concession sera accordée individuellement par défunt, à un ayant-droit qui représente sa famille, comme cela se fait pour toutes les autres concessions du cimetière.

Les taxes relatives aux concessions délivrées seront fixées selon le tarif municipal relatif aux inhumations et aux incinérations du 23 juin 2005, entré en vigueur le 1^{er} août 2005 et mis à jour le 1^{er} janvier 2013.

Le principe retenu est celui des concessions appelées « petite pour corps » (200 x 80 cm, de 1.60 m²) au prix de CHF 1'800.- pour 30 ans.

Les concessions pourront, selon les règles et tarifs en la matière, et sur demande des familles des défunts, être renouvelées pour des durées allant de 5 ans (CHF 300.-), 10 ans (CHF 600.-), 15 ans (CHF 900.-), 20 ans (CHF 1'200.-), 25 ans (CHF 1'500.-) et 30 ans (CHF 1'800.-).

En outre, l'entourage végétal obligatoire des tombes, pour respecter les volontés d'Alphonse Laverrière, sera également facturé, selon le tarif en vigueur de CHF 300.- par tombe.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? »

Développement polycopié

La presse nous apprend que la Municipalité peaufine un projet qui devrait conduire à l'ouverture d'un carré musulman au cimetière du Bois-de-Vaux. Pour satisfaire les exigences de la communauté musulmane, soit l'orientation des sépultures et la séparation des sépultures des musulmans de celles d'autres confessions ou de personnes sans confession, la Municipalité fait des concessions qu'elle n'accorde pas à certaines familles de défunts d'autres communautés.

L'article de presse susmentionné nous parle d'une concession de trente ans payante qui pourra être renouvelée. Si cette solution d'ouverture d'un carré musulman satisfait l'Union des associations musulmanes, n'est-elle pas en contradiction avec les règles qui ont prévalu jusqu'à ce jour dans l'organisation des lieux de sépulture dans notre canton?

A notre connaissance les concessions portaient sur l'orientation des tombes vers la Mecque, mais comment allez vous gérer la disposition spatiale des tombes, l'interdiction d'exhumer les corps et la réutilisation des tombes au terme de la concession avec la remise à disposition de ces dernières au terme du contrat.

Nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes:

1. Comme pour les autres sépultures du cimetière, la gestion de l'espace musulman restera-t-elle exclusivement dans les mains de la Ville ?
2. Quelle sont les concessions faites par la Ville pour permettre l'intégration de ce carré musulman au cœur du cimetière du Bois-de-Vaux ?
3. Doit-on s'attendre à d'autres revendications suite à l'intégration de cet espace d'exception dans l'espace public ?
4. Pourquoi avoir choisi le cimetière du Bois-de-Vaux pour l'implantation de ce carré musulman, d'autres solutions ont-elles aussi été envisagées ?
5. Comment la Municipalité entend-elle gérer l'évolution des besoins en places de sépulture dans le cadre de ce carré musulman ?
6. Comment seront prises en compte les éventuelles revendications d'autres communautés ou groupements sociaux à l'avenir ? La Ville entend-elle diminuer les exigences dans l'accueil de sépultures destinées aux personnes qui ne sont pas de confession musulmane et répondre favorablement à des demandes telles que par exemple regroupement de sépultures, orientation ou augmentation de la durée des concessions ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel du texte de l'interpellation

« La presse nous apprend que la Municipalité peaufine un projet qui devrait conduire à l'ouverture d'un carré musulman au cimetière du Bois-de-Vaux. Pour satisfaire les exigences de la communauté musulmane, soit l'orientation des sépultures et la séparation des sépultures des musulmans de celles d'autres confessions ou de personnes sans confession, la Municipalité fait des concessions qu'elle n'accorde pas à certaines familles de défunts d'autres communautés.

L'article de presse susmentionné nous parle d'une concession de trente ans payante qui pourra être renouvelée. Si cette solution d'ouverture d'un carré musulman satisfait

l'Union des associations musulmanes, n'est-elle pas en contradiction avec les règles qui ont prévalu jusqu'à ce jour dans l'organisation des lieux de sépulture dans notre canton ?

A notre connaissance les concessions portaient sur l'orientation des tombes vers la Mecque, mais comment allez-vous gérer la disposition spatiale des tombes, l'interdiction d'exhumer les corps et la réutilisation des tombes au terme de la concession avec la remise à disposition de ces dernières au terme du contrat.

Nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1. Comme pour les autres sépultures du cimetière, la gestion de l'espace musulman restera-t-elle exclusivement dans les mains de la Ville ?*
- 2. Quelles sont les concessions faites par la Ville pour permettre l'intégration de ce carré musulman au cœur du cimetière du Bois-de-Vaux ?*
- 3. Doit-on s'attendre à d'autres revendications suite à l'intégration de cet espace d'exception dans l'espace public ?*
- 4. Pourquoi avoir choisi le cimetière du Bois-de-Vaux pour l'implantation de ce carré musulman, d'autres solutions ont-elles aussi été envisagées ?*
- 5. Comment la Municipalité entend-elle gérer l'évolution des besoins en places de sépulture dans le cadre de ce carré musulman ?*
- 6. Comment seront prises en compte les éventuelles revendications d'autres communautés ou groupements sociaux à l'avenir ? La Ville entend-elle diminuer les exigences dans l'accueil de sépultures destinées aux personnes qui ne sont pas de confession musulmane et répondre favorablement à des demandes, telles que par exemple regroupement de sépultures, orientation ou augmentation de la durée des concessions ? »*

Préambule

La Municipalité se réfère aux éléments qu'elle a déjà communiqués au Conseil communal dans sa réponse du 27 février 2014 à l'interpellation de M. Jean-Luc Laurent « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » déposée le 10 septembre 2013.

Réponses de la Municipalité

Question 1 : *Comme pour les autres sépultures du cimetière, la gestion de l'espace musulman restera-t-elle exclusivement dans les mains de la Ville ?*

Oui. Il n'est pas dans l'intention de la Municipalité d'accorder une zone à telle ou telle communauté religieuse, musulmane ou autre. La gestion et le contrôle du cimetière resteront intégralement du ressort de l'autorité communale, conformément aux dispositions réglementaires cantonale et communale.

Question 2 : *Quelles sont les concessions faites par la Ville pour permettre l'intégration de ce carré musulman au cœur du cimetière du Bois-de-Vaux ?*

La Commune accorde, sous la forme de concessions, une parcelle pouvant accueillir environ 350 inhumations destinées aux personnes de confession musulmane. Ce projet s'intègre en tout point aux règles légales relatives aux inhumations, à l'octroi de concessions, au tarif appliqué à tous, ainsi qu'aux dispositions d'organisation et d'esthétique décidées par le concepteur du cimetière Alphonse Laverrière, reprises lors des décisions de classement du cimetière.

Question 3 : *Doit-on s'attendre à d'autres revendications suite à l'intégration de cet espace d'exception dans l'espace public ?*

Il est possible que d'autres communautés religieuses déposent des demandes semblables. Il pourrait s'agir en particulier des israélites, des orthodoxes, des évangéliques et des anglicans.

La communauté israélite a été consultée à ce sujet mais a décliné l'offre. A ce jour, d'autres religions n'ont pas concrétisé de demandes.

Vu la taille du cimetière et la place disponible, il apparaît qu'il serait possible de répondre, au moins partiellement, à de semblables demandes si elles se présentaient. La Municipalité précise qu'elle a la compétence de refuser des demandes émanant de personnes se réclamant d'une religion qui ne pourrait pas, notamment, démontrer une activité culturelle et liturgique claire, compter un nombre de fidèles important en rapport avec la population du Canton de Vaud et attester d'un rôle social et culturel dépassant les seuls membres de la communauté religieuse.

Question 4 : *Pourquoi avoir choisi le cimetière du Bois-de-Vaux pour l'implantation de ce carré musulman, d'autres solutions ont-elles été envisagées ?*

Le cimetière du Bois-de-Vaux est de grande taille et offre de la disponibilité.

D'autres solutions n'ont pas été examinées car la Municipalité entend affecter les autres terrains communaux à d'autres usages (par exemple pour y accueillir du logement ou pour les constructions définies dans le cadre du projet Métamorphose).

Question 5 : *Comment la Municipalité entend-elle gérer l'évolution des besoins en place de sépulture dans le cadre de ce carré musulman ?*

La section 53 a été choisie car elle permet une orientation des défunts vers La Mecque compatible avec les rites musulmans, tout en respectant les règles de l'aménagement des tombes du cimetière. En outre, cette section a été désaffectée il y a trente ans, en janvier 1985. Elle pourra accueillir environ 350 tombes.

Lorsqu'elle sera pleine, il s'agira alors de définir d'autres solutions pour les autres défunts musulmans, le cas échéant dans d'autres cimetières du canton ou d'ailleurs.

Question 6 : *Comment seront prises en compte les éventuelles revendications d'autres communautés ou groupements sociaux à l'avenir ? La Ville entend-elle diminuer les exigences dans l'accueil de sépultures destinées aux personnes qui ne sont pas de confession musulmane et répondre favorablement à des demandes, telles que par exemple regroupement de sépultures, orientation ou augmentation de la durée des concessions ?*

Les éventuelles revendications d'autres communautés ou groupements sociaux seront prises en compte comme expliqué ci-dessus, en réponse à la question N° 3.

Comme le projet s'intègre dans le cadre réglementaire sans avoir à déroger aux règles valables pour tous, il n'y a pas de raisons de modifier l'application de ces règles à d'autres défunts non musulmans.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) : – Je tiens à remercier la Municipalité pour les réponses obtenues. Un certain nombre de questions restent toutefois sans réelle réponse, notamment en ce qui concerne le choix de la parcelle N° 53. Vous dites que cette parcelle a été désaffectée en janvier 1985. Toutefois, cette parcelle était utilisée pour faire pousser et élever une importante végétation, avant que celle-ci ne soit replantée ailleurs. Avec la création d'un carré confessionnel à cet endroit, que vont devenir ces plantes ? De même, que va devenir le magnifique bassin se trouvant au centre de cette parcelle ?

Avec une population de 30 000 musulmans dans le Canton de Vaud, dont 9000 uniquement à Lausanne, quelle solution envisagez-vous lorsque les 350 tombes prévues au cimetière du Bois-de-Vaux seront utilisées ? Par ailleurs, dans son communiqué du 25 mars 2015, ainsi que sur le site internet de la Ville, M. le municipal en charge du dossier se targue qu'aux yeux de la Municipalité, la mise en place d'un tel espace constitue un signe tangible d'intégration. Je veux bien, mais je crois qu'il faudrait préciser. Qui doit

s'intégrer, à qui ou à quoi ? J'attends une vraie réponse, une explication claire de la part de la Municipalité.

Comment peut-on parler d'intégration quand on se trouve face à une communauté qui traite tous ceux qui n'ont pas la même croyance de mécréants et qui refuse catégoriquement d'enterrer ses défunts à côté des autres ? Comment peut-on parler d'intégration alors qu'avec la création de ce carré confessionnel la Municipalité est en train de créer un véritable ghetto jusque dans la mort ? Expliquez-moi également comment on peut créer un espace confessionnel dans un endroit laïque, comme l'est le cimetière du Bois-de-Vaux.

Par ailleurs, un certain nombre de corbillards sont surmontés d'une croix. Les entreprises de pompes funèbres devront-elles modifier leurs véhicules lors de cérémonies liées à la communauté musulmane ? Lors de ces mêmes cérémonies funèbres au carré musulman, les convois vont-ils devoir traverser les cimetières de Montoie et du Bois-de-Vaux au milieu des infidèles, ou devront-ils sortir de l'enceinte des cimetières lausannois et passer par le tunnel menant directement à proximité du secteur N° 53 ? Finalement, pour quelle raison notre Conseil a-t-il une nouvelle fois été mis devant le fait accompli ? Et pourquoi a-t-il fallu que ce soit la presse qui nous informe de ceci avant la Municipalité ?

N'oubliez pas que c'est en adoptant ce genre de comportement, en mettant les gens devant le fait accompli et en se moquant de l'avis de la population lausannoise que l'on arrive à des situations semblables à celles rencontrées au matin du dimanche 3 mai dernier, avec des sépultures souillées et vandalisées. Il est inutile de se lamenter après coup et de se dire indigné et triste de ce qui s'est passé. Il faut prendre certaines décisions avant et engager une réflexion.

Je dépose une résolution, non pas sur la création d'un carré confessionnel au cimetière du Bois-de-Vaux, puisque la Municipalité a déjà pris sa décision, mais sur la façon de communiquer entre la Municipalité et le Conseil communal, afin qu'à l'avenir, notre Conseil ne soit plus mis devant le fait accompli lorsque la Municipalité prend des décisions importantes touchant l'ensemble de la population lausannoise.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que lorsque la Municipalité prend des décisions importantes et intéressant l'ensemble de la population lausannoise, elle en informe le Conseil communal avant de délivrer un communiqué de presse, afin que notre Conseil puisse, le cas échéant, prendre acte de ladite décision et réagir en cas de nécessité.

M. Pierre Oberson (UDC) : – Je remercie la Municipalité pour les réponses qui m'ont été données. Cependant, je trouve regrettable qu'elles soient arrivées après la lecture de la presse. Dès que l'on prononce le mot « musulman », une certaine nervosité anime les débats.

Par cette interpellation, mon intention était de permettre à ce Conseil de connaître tous les tenants et aboutissants de la création d'un carré dans le cimetière lausannois, ouvert à tous selon une réglementation simple et précise. Ce qui est moins sympathique de la part de notre Municipalité, c'est qu'elle nous a ficelé un accord directement avec les représentants de la communauté musulmane de Lausanne et qu'elle nous annonce en fanfare qu'un accord a été trouvé, voire signé.

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à être enseveli à côté d'un musulman. Bien au contraire ; pourquoi pas ? Soyons au moins unis dans la mort. Mais je trouve dommage qu'on nous réponde par presse interposée. Lorsqu'on signe une convention, il est important que celle-ci ne préterite pas les autres communautés du cimetière. Votre accord donne plus de droits dans le temps, une prolongation de concession, et si je mets les accords en phase avec les préceptes funéraires musulmans, il y a un problème. Soit M. Vuilleumier et ses services sont de très bons négociateurs, soit il y a un accord qui nous échappe. La concession est de trente ans, renouvelable, et apparemment perpétuelle, alors qu'elle est de

vingt ans pour les autres confessions. Ce sont des conditions non compatibles avec le rite musulman. Il me semble savoir que les tombes musulmanes ne sont pas rouvertes, et si elles le sont, aucun ossement ne doit être trouvé.

L'orientation spatiale est mal connue. Vous nous faites toute une théorie sur cette orientation, alors que le corps du défunt doit d'abord être lavé – les nôtres aussi – et la tête doit être dirigée vers La Mecque, et non le corps, comme on l'a entendu un peu partout, dans les journaux et ailleurs. Je n'ai pas pris de boussole, mais je ne crois pas que le cimetière en question pose un problème d'orientation, étant donné que c'est le visage qui doit regarder La Mecque et non le corps. Si les musulmans ne peuvent pas côtoyer d'autres religions et qu'un carré doit impérativement leur être créé pour la paix et le repos de leurs âmes, pourquoi ne pas avoir choisi un autre lieu plus spécifique répondant à leurs préceptes, dans le Canton de Vaud ou ailleurs ? La communauté juive a créé son propre cimetière autogéré, et il n'a été l'objet d'aucune polémique. Nous avons le respect des morts. Les lieux de sépulture et de culte sont des lieux sacrés dans notre pays, et nous aimerions bien que cela continue. Je déposerai donc une résolution.

Résolution

Nous demandons à la Municipalité à ce qu'une autre solution soit étudiée pour un lieu de sépulture dédié aux musulmans.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C'est assez embarrassant de discuter de ce genre de chose avec des gens très léchés en apparence, qui ont l'air d'énoncer des évidences en parlant de laïcité. Il faudrait en plus s'entendre sur la laïcité. Est-ce que la laïcité n'est pas aussi de considérer les autres comme ayant le droit d'exister ? Je pense que cela en fait partie. Personnellement je suis athée, mais cela ne me dérange pas d'être enterré ou incinéré avec des croyants ou avec des musulmans ; je n'ai rien contre.

On sait d'où vous venez, d'où vient votre discours. Je ne vais pas faire la liste des initiatives fédérales, abouties ou non, mais, malheureusement, beaucoup ont abouti. Je trouve assez choquant ce que je considère comme une forme d'atteinte à la paix des morts. Au-delà des mètres carrés de cimetière, au-delà des orientations, vous oubliez qu'il y a eu des négociations assez délicates, mais menées à bien et dans le respect. Ici, on quitte le respect. On met ses doigts dans quelque chose d'assez triste et affligeant, notamment les propos concernant tous les musulmans qui traitent des chrétiens ou autres de mécréants. Avez-vous des statistiques, puisque vous aimez les statistiques ? Personnellement, je n'en ai pas. Je connais des musulmans qui ne me traitent pas de mécréant et qui me respectent.

Si l'on en vient à des faits un peu plus terre-à-terre, il faut savoir que le cimetière du Bois-de-Vaux devient trop grand, qu'il y a tout à fait la place et qu'il n'y a pas de quoi s'insurger sur le fait qu'ils nous prendraient trop de place. Je crois savoir qu'au contraire, le problème du FIPAV serait plutôt ce grand cimetière qui est en train de se vider.

Maintenant, franchement, les bras m'en tombent quand vous accusez la Municipalité d'avoir contribué aux souillures sur les tombes. Il se trouve que c'est, comme par hasard, quelque temps après le lancement de votre pétition que ces tombes ont été souillées. J'aurais plutôt tendance à considérer que c'est vous les responsables et que c'est vous qui mettez de l'huile sur le feu. Je n'irai pas plus loin, parce que cela vous ferait trop plaisir de débattre de ce sujet jusqu'à point d'heure.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Pour rebondir sur ce que vient de dire M. Hubler, c'est inqualifiable de trouver le moindre début de justification au vandalisme sur des tombes avec des inscriptions en arabe ; ce n'était même pas encore le carré musulman. C'est nier l'humanité de ces défunts et de leurs proches.

Maintenant, je ne suis pas islamologue, comme l'UDC en compte beaucoup. Je constate simplement que pour avoir un carré musulman, ils ont dû faire des concessions, donc pour

avoir droit à des concessions, ils ont dû faire des concessions, ce qui montre un souci d'intégration. Et c'est parfaitement conforme au Règlement cantonal sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur des cadavres. A l'article 55, alinéa 3, il est dit que : « des concessions peuvent être accordées de façon collective à des communautés religieuses ». On peut modifier le règlement cantonal.

Personnellement, j'aime beaucoup l'article précédent, l'article 54, qui dit : « les fosses sont creusées à la suite les unes des autres, de manière continue, sans distinction de confession, de famille ou de sexe, sont réservés (...) ». Je trouve le début de cet article magnifique. Mais, si vous allez vous promener au cimetière du Bois-de-Vaux, vous avez des flèches qui vous indiquent l'emplacement de la tombe de Coco Chanel. Et elle ne respecte pas du tout l'alignement : elle prend quatre places, et c'est un but de promenade. On n'est donc pas tous égaux dans la mort. Les musulmans ont au moins la présence d'esprit de s'aligner les uns à côté des autres.

Visiblement, vous en faites votre cheval de bataille pour les prochaines élections communales, à voir le nombre d'interventions là-dessus. Mais n'en faites pas un combat sur la laïcité, parce qu'il ne s'agit pas de cela. On a beaucoup de symboles religieux dans les cimetières. J'ai une conception de la laïcité remontant à Jaurès, qui avait été attaqué par Jules Guesde parce qu'il avait accompagné sa fille à sa première communion. Dans le fond, il défendait l'idée de la laïcité expliquée par M. Hubler, c'est-à-dire la liberté de chacun de pouvoir avoir ses croyances propres, mais, en parallèle, d'envoyer sa fille à l'école laïque, pour qu'elle puisse se fabriquer des instruments critiques pour avancer dans la vie. Le respect des croyances de chacun est important.

M^{me} Myrèle Knecht (Soc.) : – Je rejoins tout à fait ce qui vient d'être dit par MM. Hubler et Mivelaz. Je suis aussi très choquée par ce qu'a dit M. Laurent concernant les musulmans ; M. confond tout. Je connais quelques musulmans avec lesquels j'ai de bons contacts, qui ne tiennent absolument pas de propos antichrétiens et qui sont extrêmement respectueux. Il est important de relever ce fait pour défendre leur point de vue dans cette assemblée.

Par rapport au problème de la laïcité, vous dites que le cimetière du Bois-de-Vaux est laïc. Je ne vois pas comment un cimetière pourrait être laïc. Un cimetière n'a d'ailleurs pas vocation à être laïc, de même que les religions n'ont pas vocation à être laïques. Par contre, un cimetière pourrait devenir multiconfessionnel. Ce qui est important, c'est que la gestion par les autorités publiques soit laïque, ce qui signifie que toutes les religions doivent être traitées de la même manière, c'est-à-dire que les demandes et les besoins par rapport à leurs rituels doivent être respectés. Je salue la Municipalité d'avoir discuté avec les communautés concernées sur ce sujet. Elle a bien fait de le faire, et je l'en remercie.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il y a des sujets sur lesquels il est très difficile de s'exprimer d'une façon qui ne soit pas passionnée ou passionnelle, où on ne se retourne pas les arguments, exactement les mêmes, mais dans un effet *boomerang*, du type, je pourrais répondre à M^{me} Knecht, qui vient de dire que toutes les religions doivent être traitées de la même manière, que j'adhère parfaitement à son postulat, et je ne vois donc pas pourquoi il faut que certaines religions soient traitées différemment. Cela nous montre que, finalement, chaque argument peut être renvoyé dans un dialogue, dont la principale caractéristique est d'être un dialogue de sourds.

Je ne souhaite pas tomber dans la double caricature, celle qui dépeint les musulmans en général comme des extrémistes et qui dépeint les UDC en général comme racistes, parce qu'on n'avancera pas beaucoup, mais on sera conforté dans son quant-à-soi ; ouf, l'honneur est sauf, j'ai balancé quelques peaux de banane au camp adverse, et puis, on n'a pas avancé. Non, les exagérations, quelles qu'elles soient, n'apportent rien de positif dans ce domaine, comme dans d'autres.

Il y a l'intégration demandée et revendiquée de la communauté musulmane, qui est très mouvante d'ailleurs, qui ne se groupe pas entièrement sous le même drapeau. Preuve en est

que ce dossier, cette demande de reconnaissance n'est pas encore déposée et ne le sera peut-être pas dans l'immédiat, tant les musulmans peinent à se fédérer sous une même bannière. En tant que protestant relevant de la communauté évangélique, je suis fort bien placé pour les comprendre, parce que nous sommes également une mouvance qui cultive, parfois jalousement, ses querelles internes et qui a autant de peine que les musulmans à se fédérer sous une bannière. Je ne veux alors pas leur envoyer un chien de ma chienne.

L'exclusion me gêne un peu parce qu'il nous semblait, il me semblait, et, fondamentalement, c'est une chose à laquelle je crois, que la seule démocratie c'est la vieillesse et la mort, et que la mort nous réunit et nous unit. En Suisse, nous avons tous les mêmes tombes – peut-être pas le général Guisan et M^{me} Coco Chanel, qui sont un peu surdimensionnées, je l'admets ; de manière générale, il n'y a que très peu de différence, si ce n'est la forme du monument funéraire. Nous avons une volonté dans notre pays de faire que chacun soit uni par la mort et que le voisin ne soit pas dérangeant et dérangé.

Concernant simplement l'aménagement du territoire, les concessions seront de trente ans et renouvelables ; on ne va même pas parler d'éternité. Une concession de trente ans renouvelable, cela fait soixante ans. Vous savez que le nombre de crémations à Lausanne augmente plus vite que dans le reste du Canton – c'est normal –, et on est actuellement à plus de 90 % de crémations contre moins de 10 % d'inhumations. Cela signifie que, sur les dizaines d'hectares de ce cimetière du Bois-de-Vaux, on ne va pas conserver *ad aeternam* un endroit stratégique, à proximité des hautes écoles, à proximité des voies de communication, parce qu'on aura en plein milieu une concession de soixante ans qui bloquera tout développement futur.

C'est donc également en termes d'aménagement du territoire que je vous demande de réfléchir un peu plus loin que le simple fait religieux. C'est une parcelle stratégique, qui est plus qu'une parcelle, et nous nous devons, en tant que représentants du politique et tentant de penser à l'avenir de cette ville et de cette région, de ne pas le bloquer par quelque chose qui nous empêcherait d'utiliser cet endroit à des fins d'utilité publique.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Il me semblait que, d'habitude, il y avait des interpellations et des réponses de la Municipalité, et puis on discutait sur la qualité des réponses, ou sur les résolutions, ce qui permettait de cadrer un peu le débat. Il me semble qu'on parle de beaucoup de choses, qui sont parfois très éloignées du sujet. Evidemment, on prend un certain nombre de postures, chacun dans son style et avec ses arguments, et puis, au final, on n'a pas beaucoup avancé.

Plus le débat avance, plus on mêle des sujets qui n'ont pas grand-chose à voir. J'ai entendu parler du développement des hautes écoles et du site stratégique du Bois-de-Vaux pour construire quelque chose. J'avais cru comprendre que toutes les concessions étaient individuelles et qu'elles étaient évidemment ouvertes à tout un chacun, suivant sa religion, que le carré concerné était l'addition de concessions individuelles, ce qui me semble une solution très équilibrée et raisonnable. On ne va pas discuter dans le Conseil communal de la reconnaissance des religions, parce que ce n'est pas de la compétence de la Ville de Lausanne. On ne va pas non plus discuter de la coïncidence entre les convictions religieuses des uns et des autres, et, pour finir, juger de la concordance entre les concessions, sur les concessions et ce qui a été obtenu de certains et donné par d'autres par rapport à la vraie interprétation qu'on peut faire ou non de tel ou tel texte d'origine plus ou moins religieuse, selon les convictions des uns et des autres. Il me semble qu'on s'égare.

Je regrette, comme une large partie de mes préopinants, que la seule façon dont on a parlé des lâches déprédations sur des tombes a été pour en imputer une forme de responsabilité à des choix de la Municipalité. J'avoue ne pas comprendre le lien de causalité qui a été fait à cet égard ; j'en suis vraiment étonné et déçu de la part de ceux qui l'ont formulé. Nous devons chérir la paix religieuse. Nous devons évidemment pouvoir répondre par des accommodements raisonnables à des demandes raisonnables dans le cadre légal supérieur. Je souhaiterais que M. le directeur réponde et clarifie peut-être un certain nombre de

points, de façon à ce qu'on ait tous les mêmes renseignements pour pouvoir avoir une discussion aussi sereine que possible, même si j'ai quelques doutes à cet égard.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je vais reprendre ce qu'a dit M. Chollet en disant que le débat qui a eu lieu en préambule sur ces deux interpellations ne nous conduira pas bien loin.

J'ai des questions simples à la Municipalité. On a pu entendre dans les réponses qu'elle a étudié la possibilité de mettre ce carré musulman au sein du cimetière, et que cela ne pose aucun problème. J'aimerais savoir quel organe décide de qui peut prétendre ou non à une sépulture dans le futur carré musulman. C'est une question toute simple que le règlement va sûrement résoudre.

J'ai une deuxième question : si un défunt se revendique de la foi musulmane et qu'il n'est pas accepté dans le carré de cette communauté, qui sera compétent pour trancher ce genre de litige ? J'aimerais aussi savoir comment la famille d'un défunt qui n'a pas été accepté pourra exercer le droit de recours dans l'attente d'une sépulture digne pour ce dernier. Enfin, dernière question, qui me paraît aussi légitime : comment prendre en compte les revendications de couples dont l'un des deux conjoints est musulman et l'autre d'une confession autre ou sans confession, qui souhaitent être enterrés dans la même sépulture, comme c'est souvent le cas ? Je ne sais pas si la Municipalité a réfléchi à ces questions, mais ce sont des questions simples auxquelles j'aimerais des réponses.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – M. Hildbrand, dont je salue la justesse de l'intervention, a rappelé que ce sont des concessions individuelles. Cela répond donc en partie à M. Voiblet. Concernant les déprédations, j'ai dit qu'on ne pouvait pas justifier de tels agissements, car un vice-président de l'UDC a justifié ces déprédations par la décision de la Municipalité d'ouvrir un secteur du cimetière aux musulmans, avec une inhumation conforme aux rites musulmans. M. Hildbrand a bien relevé le côté pragmatique de cette solution, qui va dans le sens d'une cohabitation harmonieuse entre les différentes religions.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Monsieur Chollet, dans ce Conseil, et dans la population, il n'y a pas de procès d'intention par rapport à qui pense quoi sur quelque sujet que ce soit. Toujours est-il que l'on peut constater – c'est en tout cas le constat de la Municipalité – que sur ce sujet précis, il y a eu une première interpellation de vos milieux, à laquelle la Municipalité a répondu. Il y a aujourd'hui deux autres interpellations, auxquelles nous répondons et discutons. Dans l'ordre du jour, il y a des postulats et une autre intervention et, à chaque fois, cela vient de votre bord. Je pense qu'il y a un fort intérêt de votre parti pour ces questions ; on en prend acte.

Concernant le mot mécréant, monsieur Laurent, en sept ou huit ans, j'ai participé à une quinzaine de séances d'information avec diverses communautés religieuses, notamment des musulmans, dans lesquelles on a eu des échanges très constructifs, et je n'ai jamais entendu prononcer ce mot. Ce mot de mécréant, je l'ai lu dans vos écrits, dans un ou l'autre journal, je l'ai entendu dans votre bouche ici, devant ce Conseil. Il ne faut donc pas faire d'amalgame. Nous avons discuté avec des gens soucieux et respectueux de l'autre, comme nous-mêmes nous avons été soucieux du respect des autres.

Je rappelle que la décision municipale d'accorder des concessions sur une parcelle du cimetière du Bois-de-Vaux est l'objet d'un long mûrissement qui a duré plusieurs années, qui a regroupé en un premier temps plusieurs religions : des chrétiens – protestants, catholiques et orthodoxes –, des juifs, des musulmans et encore bien d'autres. Une fois que ce premier débat a eu lieu, qui a traité toute une série de sujets et la possibilité d'accorder des concessions sur le domaine public, nous avons finalisé le projet, dans de très nombreuses séances, et notamment dans les deux dernières séances, avec les communautés musulmanes pour arriver à la proposition que vous connaissez. C'est donc l'objet d'une très longue discussion et je crois que les communautés musulmanes elles-mêmes, mais aussi les autres religions, ont compris la nécessité et l'utilité de cette discussion.

Pour répondre aux quelques questions qui m'ont été posées, nous disons dans la réponse pourquoi nous avons choisi cette parcelle. Le cimetière du Bois-de-Vaux est un site classé, avec un règlement très contraignant, auquel on ne peut pas déroger. Il se trouve que la parcelle 53 respecte le règlement du cimetière, soit les tombes à la ligne, mais aussi l'orientation que souhaitent les musulmans lors de leurs inhumations. C'est pourquoi cette parcelle a été choisie et réaménagée, en déplaçant effectivement un certain nombre d'arbres ailleurs, mais le bassin sera maintenu ; divers travaux d'aménagement sont en cours aujourd'hui. Cette parcelle devrait être à disposition des musulmans pour leurs inhumations à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine.

Pourquoi le cimetière du Bois-de-Vaux ? Cela a été dit par diverses personnes. C'est un immense espace, comme l'a très bien relevé M. Chollet, et, aujourd'hui, 90 % des personnes se font incinérer contre 10 % de personnes qui se font inhumer. Il y a donc de l'espace à disposition et il aurait été ridicule que la Ville de Lausanne cherche un autre endroit pour enterrer les musulmans, alors qu'il y a tout cet espace à disposition dans le cimetière officiel de la ville.

Concernant l'intégration, on a entendu diverses déclarations disant que c'était une preuve manifeste de non-intégration que d'accorder ces concessions aux personnes se réclamant de la religion musulmane. Au contraire, nous pensons que l'intégration va dans les deux sens. L'intégration n'est pas l'apéro-fondue pour tout le monde. L'intégration c'est, bien sûr, le respect du cadre légal que nous avons en Suisse, la connaissance et le respect des us et coutumes, mais c'est aussi, pour les résidents de notre région, de connaître les croyances, de connaître les us et coutumes des autres et, lorsque cela peut se faire, de faire des ponts entre les communautés, entre les diverses personnes, pour trouver des solutions. C'est dans ce sens que se traite et se discute le cimetière musulman dont nous parlons aujourd'hui.

La Municipalité a un certain nombre de compétences et elles sont tout à fait respectées dans le cadre de la création de cet espace confessionnel musulman. C'est le crédit-cadre du SPADOM qui finance les travaux. Il n'y a pas de changement de règlement du cimetière et l'octroi de concessions dépend de la direction qui s'occupe de ces problèmes. Donc, il n'y a aucune discussion possible. Le Conseil Communal a été informé par circulaire, ainsi que lors des réponses aux interpellations. Mais j'ai eu aussi divers entretiens avec quelques-uns d'entre vous pour discuter de ces problèmes ; nous étions, bien sûr, à disposition.

Est-ce que la création de cet espace musulman veut dire que nous serions aussi ouverts à la création d'espaces confessionnels pour d'autres religions ? Oui, bien sûr ! Si nous autorisons un espace musulman dans le cimetière du Bois-de-Vaux, s'il devait y avoir une demande d'autres religions, nous serions ouverts. D'ailleurs, nous l'avons proposé à la communauté israélite qui, pour des raisons qui lui sont propres et qui ne sont pas à discuter ici, n'a pas souhaité s'associer à ce projet. C'est son droit. Peut-être qu'elle reviendra. Elle a ses habitudes et règles au niveau de l'inhumation, et elle a des cimetières privés qu'elle gère. Mais si un jour elle le souhaite, elle pourra s'intégrer à ce projet.

On a déjà eu l'occasion de le dire, il y a eu plusieurs concessions de part et d'autre. La durée des concessions a été relevée. Il est vrai que le souhait des musulmans, comme d'ailleurs des juifs, c'est d'avoir des tombes éternelles. Chacun a compris, les musulmans aussi, qu'il n'était pas possible d'avoir des tombes éternelles dans une ville. Ce sont des concessions qui ont parfaitement été acceptées. Comme cela a été dit, ce sont des concessions de trente ans, renouvelables en tout cas une fois s'il y a des personnes qui demandent leur prolongation. Ensuite, lorsqu'il y a désaffectation de ces tombes, la communauté musulmane a demandé que ce soit elle qui puisse s'occuper des ossements. C'est vrai que c'est un espace réservé aux personnes de confession musulmane.

Nous n'avons aucun accord signé avec quelque communauté que ce soit. Nous avons par contre réussi, et ce n'était pas la moindre des difficultés, à fédérer les communautés : trois communautés se sont déclarées répondre d'une seule voix lorsque nous aurions un

problème. Il s'agit de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), de la Mosquée de Lausanne et de SwissMuslim. Nous avons donc un interlocuteur, mais, au niveau pratique, il y a un accord entre la Ville et la personne se déclarant de confession musulmane : si la personne décédée n'a pas émis de souhait, c'est sa famille qui nous dira où elle doit être enterrée, et si vraiment il n'y a aucune indication, c'est la communauté qui nous dira si la personne est de confession musulmane ou non.

Concernant les couples mixtes, effectivement, un couple mixte ne pourra pas être enterré ensemble dans cet espace. Par contre, un couple mixte qui souhaiterait être enterré au même endroit peut parfaitement avoir une concession de couple, comme cela se fait couramment, d'ailleurs tout près de la parcelle 53, pour accueillir les deux corps le moment venu. Je répète donc qu'il n'y a pas d'accord signé.

M. Pierre Oberson (UDC) : – Pour répondre à M. Hubler, je suis tout à fait d'accord avec lui : quelle que soit la confession, athée ou autre, de toute façon, quand on est mort, on est mort. A M. Mivelaz je dirais peut-être qu'il y a du fléchage dans certains cimetières, mais qu'à Paris, il y a le Père-Lachaise, qui est aussi un lieu touristique. A M. Hildbrand je répondrai simplement que la paix confessionnelle passe en tout cas par la différence.

M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) : – Je renonce.

La discussion est close.

Il est passé à la discussion sur la résolution de M. Laurent.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – On ne peut pas reprocher à la Municipalité de ne pas communiquer, à voir le nombre de communiqués de presse qu'on reçoit – je crois qu'on en a entre deux et cinq par semaine. Notre groupe refusera cet amendement.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Si je ne m'abuse, à l'époque, la Commission de gestion avait demandé que le Conseil communal reçoive les communiqués de presse en avance par rapport à la presse, ce qui, à ma connaissance, est fait de manière abondante. Donc, la Municipalité n'a pas besoin de faire grand-chose pour satisfaire à la résolution de M. Laurent, puisqu'elle le fait déjà. Cela dit, il est bien clair que si l'intention c'est de recevoir les informations six mois ou trois mois avant la presse, la Municipalité n'est pas naïve à ce point, parce que sinon, c'est nous qui irons parler à la presse et la Municipalité ne maîtrisera plus ses décisions, ou en tout cas la communication concernant ses décisions. Le groupe La Gauche va aussi refuser cette résolution, pas parce qu'il ne veut pas être informé, mais simplement parce que la question du timing lui pose un très gros problème.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – J'étais dans la même Commission de gestion que M. Hubler et je peux confirmer ce qu'il a dit. Nous avons demandé, il y a deux ou trois ans, que les conseillers communaux reçoivent les communiqués de presse avant que ceux-ci soient publiés dans les médias. En général, cela fonctionne, évidemment avec quelques ratés, comme toujours. Donc, cette revendication est de fait déjà remplie.

Cela dit, il y a quand même un gros problème d'interprétation. On n'a évidemment pas eu le temps de faire une séance de groupe pour prendre une décision sur cet objet. Qu'est-ce qu'une décision importante et intéressant l'ensemble de la population lausannoise ? Quand il y a une décision importante, la Municipalité informe les conseillers communaux et la population, elle fait des préavis, publie des documents. Maintenant, si un groupe ou un conseiller communal juge que quelque chose que la Municipalité a jugé secondaire ou appartenant au cercle restreint de ses activités quotidiennes, dans le cadre de ses compétences, intéresse l'ensemble de la population, il peut y avoir hésitation. Mais c'est tellement vague et nébuleux comme notion que je ne vois pas quelle signification aurait, en pratique, le vote de cette résolution. C'est une raison de plus pour la refuser.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Jean-Luc Laurent est refusée par 51 voix contre 5 et 8 abstentions.

Il est passé à la discussion sur la résolution de M. Oberson.

Le président : – Nous passons à la résolution de M. le conseiller Pierre Oberson. Elle est mal formulée, monsieur le conseiller. Vous ne pouvez pas demander, seulement souhaiter que la Municipalité cherche ou étudie une autre solution pour un lieu de sépulture dédié aux musulmans. Il vous faut la corriger, car cette résolution n'est pas recevable en l'état.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Par rapport à la résolution de M. Oberson, je rappelle que les discussions avec les diverses communautés religieuses, notamment musulmanes ont duré sept ou huit ans. On peut bien imaginer recommencer à zéro et avoir des discussions éternelles, mais je vous demande de refuser cette résolution.

Résolution reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie une autre solution pour un lieu de sépulture dédié aux musulmans.

La résolution Pierre Oberson est refusée avec 11 avis contraires.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Carré ou pas ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Pierre Oberson : « Ouverture d'un carré musulman oui mais ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? »

Développement polycopié

Le projet Métamorphose comprend la démolition du Stade olympique de la Pontaise et son remplacement par deux stades de 12'000 places chacun, l'un pour le football (stade à l'anglaise) et l'autre pour l'athlétisme.

Depuis le premier préavis d'intention (rapport-préavis n° 2007/19³), le projet a été revu, en particulier la localisation des nouvelles installations sportives. Dans le préavis n° 2013/27, la Municipalité fait le point : le stade de football sera maintenant à la Tuilière et le stade d'athlétisme à Vidy, sur le site du Stade de Coubertin. Selon ce même document, d'autres alternatives pour l'athlétisme ont été étudiées sans toutefois être retenues : la rénovation du

³ BCC 2007, 4/2, pp. 297-360.

Stade olympique de la Pontaise et la construction d'un stade mixte à la Tuilière, avec ou sans gradins mobiles.⁴

Le stade de football devrait être mis en service en 2019 et le stade d'athlétisme en 2020.⁵

La construction d'un grand stade d'athlétisme dans la zone sportive de Vidy présente plusieurs inconvénients, le principal étant la perte de valeur d'un site magnifique. On sait que les Lausannois sont très attachés aux rives du lac. Il n'est donc pas impossible qu'un référendum fasse capoter ce projet. On peut également se demander si notre ville peut se permettre de construire deux grands stades pour remplacer le Stade olympique au lieu d'un seul stade mixte.

Ces considérations, m'amènent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- En cas de rejet du projet d'agrandissement du Stade de Coubertin, la Municipalité dispose-t-elle d'une alternative ?
- Pour ne pas être complètement démunie en cas d'un tel rejet, ne devrait-on pas garder la possibilité de construire un stade mixte à la Tuilière au lieu d'un stade à l'anglaise ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopie de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Le projet Métamorphose comprend la démolition du Stade olympique de la Pontaise et son remplacement par deux stades de 12'000 places chacun, l'un pour le football (stade à l'anglaise) et l'autre pour l'athlétisme.

Depuis le premier préavis d'intention (rapport-préavis N° 2007/19), le projet a été revu, en particulier la localisation des nouvelles installations sportives. Dans le préavis N° 2013/27, la Municipalité fait le point : le stade de football sera maintenant à la Tuilière et le stade d'athlétisme à Vidy, sur le site du stade de Coubertin. Selon ce même document, d'autres alternatives pour l'athlétisme ont été étudiées sans toutefois être retenues : la rénovation du Stade olympique de la Pontaise et la construction d'un stade mixte à la Tuilière, avec ou sans gradins mobiles.

Le stade de football devra être mis en service en 2019 et le stade d'athlétisme en 2020.

La construction d'un grand stade d'athlétisme dans la zone sportive de Vidy présente plusieurs inconvénients, le principal étant la perte de valeur d'un site magnifique. On sait que les Lausannois sont très attachés aux rives du lac. Il n'est donc pas impossible qu'un référendum fasse capoter ce projet. On peut également se demander si notre ville peut se permettre de construire deux grands stades pour remplacer le Stade olympique de la Pontaise au lieu d'un seul stade mixte ».

Préambule

Avant de répondre aux questions de l'interpellatrice, la Municipalité tient à apporter les précisions suivantes.

La Municipalité rappelle qu'avant d'arrêter sa décision de réaliser un stade de football « à l'anglaise » à la Tuilière, et celle de transformer le Stade Pierre-de-Coubertin pour l'athlétisme, elle a, par l'entremise de ses services, étudié, sur la base des exigences des fédérations concernées et des besoins des utilisateurs potentiels, la faisabilité et le coût de plusieurs variantes. Il en va ainsi de la rénovation du Stade Olympique de la Pontaise, de la construction d'un stade mixte à la Tuilière et de la construction d'un stade mixte avec gradins mobiles, également à la Tuilière. Finalement, dans ses séances du 21 janvier,

⁴ Préavis no 2013/27, pp. 7-8.

⁵ Préavis no 2013/27, p. 43 et préavis 2014/41, p. 5.

7 octobre et 11 novembre 2014⁶, le Conseil communal, après avoir entendu l'ensemble des opinions concernant le volet sportif de Métamorphose, a approuvé les choix de la Municipalité en la matière, de même que les raisons qui l'ont motivée.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *En cas de rejet du projet d'agrandissement du Stade Pierre-de-Coubertin, la Municipalité dispose-t-elle d'une alternative ?*

La Municipalité porte un soin tout particulier au projet de transformation du Stade Pierre-de-Coubertin, notamment quant à son impact sur l'environnement et à son intégration dans le site de Vidy. Elle relève que le projet retenu sera conforme à l'affectation actuelle de la zone ; il ne sera donc pas nécessaire d'entreprendre une nouvelle procédure d'affectation du sol. Si, dans l'hypothèse où, malgré toutes les précautions prises, la transformation du Stade Pierre-de-Coubertin ne devait pas être réalisée, il conviendrait alors, dans le contexte du moment, de développer d'autres solutions.

Question 2 : *Pour ne pas être complètement démunie en cas d'un tel rejet, ne devrait-on pas garder la possibilité de construire un stade mixte à la Tuilière au lieu d'un stade à l'anglaise ?*

En acceptant les conclusions du préavis N°2013/27, puis celles du préavis N°2014/14, le Conseil communal a approuvé le choix de la Municipalité de réaliser un stade de football, dit « à l'anglaise », sur la partie sud du site de la Tuilière et a accordé les montants nécessaires pour la réalisation d'un concours de projets d'architecture ainsi que le financement, jusqu'au niveau des appels d'offres, du projet lauréat de ce concours. En novembre dernier, un lauréat était choisi et annoncé. Depuis, le projet primé est en cours d'optimisation. Le projet d'ouvrage, de même que les éléments nécessaires à la procédure de mise à l'enquête publique, devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Quant à la demande de crédit d'ouvrage, elle devrait être présentée dans les premiers mois de 2016. De ce fait, « garder la possibilité de construire un stade mixte à la Tuilière », comme le souhaite l'interpellatrice, n'est aujourd'hui plus possible, sauf à aller à l'encontre de la décision du Conseil communal, à arrêter le projet, à annuler et refaire le concours d'architecture et à retarder l'ensemble du projet Métamorphose. Ce que ne veulent ni la Municipalité ni le Conseil communal.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 19 mars 2015.

Discussion

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je n'ai pas d'autres questions à poser. Je regrette simplement qu'aucun plan B ne soit prévu pour le grand stade d'athlétisme que l'on veut construire à Vidy.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

⁶ Préavis N°2013/27 « Projet Métamorphose (...) » ; préavis N°2014/14 « Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres » et préavis N°2014/41 « Métamorphose. Stade Pierre-de-Coubertin. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage », Bulletins du Conseil communal (BCC), à paraître.

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! »

Développement polycopié

Depuis novembre 2011 et l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz, la voie est ouverte – c'est le cas de le dire – aux travaux de rénovation de la place de la Sallaz. Semaine après semaine, mois après mois, les usagers, les habitants, les commerçants de la place ont vu la place évoluer, parfois à un rythme soutenu, d'autres fois avec une lenteur certaine. Il faut rappeler que le réaménagement de la place avait déjà été annoncé en lien avec l'ouverture du métro en 2008.

Cela fait maintenant depuis septembre 2014 que le bâtiment qui devra accueillir notamment la Coop et la Migros est en chantier avec la perspective, selon un communiqué commun de deux distributeurs daté de janvier 2014⁷, de l'ouverture de la nouvelle Migros à fin janvier 2015... On est certes juste quelques semaines plus tard, mais en passant quotidiennement sur la place, je ne vois pas bien comment le bâtiment en question pourra être terminé avant plusieurs mois.

Certes, une belle banderole bleue annonce que la place de la Sallaz dans son ensemble sera belle, fonctionnelle et à disposition des usagers, habitants et commerçants au printemps 2016. Cela laisse encore un peu de temps, mais au vu des retards qui semblent d'ores et déjà pris, il est permis de douter que ce délai sera tenu.

Le préavis 2011/34 avait donné l'occasion à la Municipalité, en l'occurrence à la Direction des travaux, d'annoncer deux ans de travaux entre le printemps 2012 et le printemps 2014. Selon la banderole évoquée ci-dessus, le temps d'attente aura donc doublé – pour autant que cette fois-ci le planning soit tenu. S'il est dans la nature des plannings de chantier de connaître des glissements, celui-ci mérite à notre avis quelques explications au vu de son ampleur. En 2006, lors du débat sur la route de contournement, on nous prédisait le chaos sur la place... Les commerçants et riverains, qu'ils se soient laissés convaincre ou non à l'époque, auront sans doute moyennement apprécié les dix ans de chaos bien réel qu'ils expérimentent encore.

En ce sens, nous voudrions poser quelques questions au municipal en charge des travaux :

- Est-il possible d'avoir un état des lieux précis de la situation du chantier des bâtiments du nord de la place, y compris le socle de la tour de la rue de Berne 1 ?
- Est-il possible d'avoir un état des lieux précis de la situation du chantier de la place de la Sallaz elle-même, y compris des oppositions concernant les édicules centraux ?
- Avant la destruction du bâtiment où se trouvait notamment l'ancienne Coop, il y avait un espace information destiné aux usagers. Quelles mesures ont été prises et/ou sont prévues pour continuer cet important travail d'informations régulières à la population ?
- Par exemple, est-il prévu de mettre à jour, et notamment de ré-évaluer les délais, de l'excellent power point de présentation publique daté du 18 juin 2013⁸ ?

⁷http://www.migros.ch/mediaObject/migros_ch/ueber_die_migros/regionen/vald/documents/La_Sallaz_Communique_Migros_Vaud_Coop_Suisse_romande/original/La_Sallaz_Communique_Migros_Vaud_Coop_Suisse_romande.pdf

⁸ http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/travaux/routes-mobilite/projets-et-chantiers/reamenagement-de-la-place-de-la-sallaz/extrasArea/0/links/03/linkBinary/130618_PRES_S%C3%A9ance%20d'information_Evolution%20projet%20et%20Chantier.pdf

- D'autres travaux publics ou privés sont-ils prévus dans un avenir proche dans le périmètre de la place ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

Depuis novembre 2011 et l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz, la voie est ouverte – c'est le cas de le dire – aux travaux de rénovation de la place de la Sallaz. Semaine après semaine, mois après mois, les usagers, les habitants, les commerçants de la place ont vu la place évoluer, parfois à un rythme soutenu, d'autres fois avec une lenteur certaine. Il faut rappeler que le réaménagement de la place avait déjà été annoncé en lien avec l'ouverture du métro en 2008.

Cela fait maintenant depuis septembre 2014 que le bâtiment qui devra accueillir notamment la Coop et la Migros est en chantier avec la perspective selon un communiqué commun de deux distributeurs daté de janvier 2014, de l'ouverture de la nouvelle Migros à fin janvier 2015... On est certes juste quelques semaines plus tard, mais en passant quotidiennement sur la place, je ne vois pas bien comment le bâtiment en question pourra être terminé avant plusieurs mois.

Certes, une belle banderole bleu annonce que la place de la Sallaz dans son ensemble sera belle, fonctionnelle et à disposition des usagers, habitants et commerçants au printemps 2016. Cela laisse encore un peu de temps, mais au vu des retards qui semblent d'ores et déjà pris, il est permis de douter que ce délai sera tenu.

Le préavis 2011/34 avait donné l'occasion à la Municipalité, en l'occurrence à la Direction des travaux, d'annoncer deux ans de travaux entre le printemps 2012 et le printemps 2014. Selon la banderole évoquée ci-dessus, le temps d'attente aura donc doublé – pour autant que cette fois-ci le planning soit tenu. S'il est dans la nature des plannings de chantier de connaître des glissements, celui-ci mérite à notre avis quelques explications au vu de son ampleur. En 2006, lors du débat sur la route de contournement, on nous prédisait le chaos sur la place... Les commerçants et riverains, qu'ils se soient laissé convaincre ou non à l'époque, auront sans doute moyennement apprécié les dix ans de chaos bien réel qu'ils expérimentent encore.

Préambule

La mutation urbaine du secteur de la Sallaz évolue à un rythme soutenu depuis plusieurs années. Pour mémoire, les travaux ont débuté avec la construction de TRIDEL début 2000, suivis de près par ceux du métro m2, puis par l'aménagement de la route de contournement, pour déboucher, à ce jour, sur les travaux de la place elle-même. A ceux-ci s'ajoutent les travaux de reconstruction ou rénovation privés, comme par exemple, le chantier UBS ou la construction des logements et du parking par la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL).

Pour ce qui est du plateau de la Sallaz à proprement parler, la planification des travaux d'aménagement de la place a été coordonnée avec celle des chantiers privés mentionnés plus avant (UBS et SILL). L'objectif consiste à en diminuer la durée globale et ainsi la gêne pour les riverains, tout en maintenant en permanence un commerce de première nécessité sur le plateau.

D'une manière générale, le planning des travaux d'aménagement du domaine public présenté lors de la séance d'information aux riverains de juin 2013 est toujours d'actualité. Certes le démarrage de la réalisation de la placette sud a débuté avec un retard de trois mois tandis que celle des différents édicules ne devrait pas débiter avant la fin mars, soit avec un retard de neuf mois environ. Néanmoins, nous pouvons à l'heure actuelle affirmer que la date de fin de chantier officielle est toujours d'actualité.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Est-il possible d'avoir un état des lieux précis de la situation du chantier des bâtiments du nord de la place, y compris le socle de la tour de la rue de Berne 1 ?*

Selon les informations obtenues lors de la dernière rencontre avec l'UBS, le 23 janvier dernier, celle-ci faisait état d'un retard de deux mois pour le bâtiment allongé (D) et de quatre mois pour la tour (M). L'impact sur l'inauguration et l'exploitation est la suivante :

- **Inauguration des bâtiments :** selon le courrier de l'UBS du 2 février dernier, la date d'inauguration est actuellement envisagée pour le 17 août 2016, soit un report de cinq mois par rapport au communiqué de presse Coop/Migros de début 2014.
- **Exploitation :** au vu de la demande formulée par l'UBS dans ce même courrier (prolongation de la mise à disposition du domaine public pour le commerce provisoire), il paraît clair que le retard annoncé aura également un impact sur la date de démarrage de l'exploitation définitive de la Coop et de la Migros. La date officielle n'a pas été communiquée à la Municipalité.
- **Présence d'eau dans les caves :** il y a effectivement des soucis de venue d'eau dans les caves – qui ne sont pas nouveaux – et qui résultent des travaux de démolition des locaux de la Migros. Cette problématique avait déjà été relevée lors de la séance d'information aux locataires qui s'est déroulée en janvier 2015 (à l'initiative de la Ville). Lors de cette dernière, le maître d'ouvrage avait reconnu la situation et avait assuré que les effets détruits seraient remboursés. Actuellement, un laboratoire spécialisé est en train d'analyser les solutions les plus appropriées pour résoudre les problèmes d'infiltration.
- **Fissuration :** les vibrations importantes ressenties par les habitants et le manque de communication ont naturellement provoqué un sentiment d'insécurité. Les occupants de l'immeuble ont par conséquent été très attentifs à signaler le moindre défaut. Nombre d'entre eux étaient des dégâts qui ont été constatés avant le début des travaux par l'entreprise. Des microfissures sont effectivement apparues dans l'immeuble sur certaines parties de l'ouvrage. Elles ont fait l'objet d'un constat de la part de l'ingénieur en charge du projet et ne remettent pas en cause la sécurité de l'immeuble et de ses occupants. A l'issue des travaux, les rhabillages nécessaires seront effectués.
- **Communication :** la communication envers les habitants n'est effectivement pas le point fort de ce projet. Actuellement, seuls les plaignants ont eu un échange direct avec l'entreprise et bénéficient par ce biais d'une information actualisée. L'entreprise prévoit de mettre à jour (avec un renouvellement bimensuel) les explications sur les travaux en cours, affichées sur un panneau à l'entrée de l'immeuble.

Question 2 : *Est-il possible d'avoir un état des lieux précis de la situation du chantier de la Place de la Sallaz elle-même, y compris des oppositions concernant les édicules centraux ?*

La planification générale initiale (préavis N° 2011/34) avait été adaptée courant 2013 afin de prendre en compte les vœux de la Municipalité (décision municipale du 20 décembre 2012) de garantir l'attractivité du lieu en y maintenant un commerce de proximité (magasins Coop/Migros provisoires) conformément aux demandes formulées par les riverains. La planification présentée en séance publique le 18 juin 2013 prenait donc en compte la mise en place du commerce provisoire sur le domaine public.

A l'heure actuelle, la planification générale de 2013 a été adaptée en fonction de l'avancement des chantiers UBS et SILL et des oppositions relatives à l'affectation commerciale de l'édicule central (report du démarrage de la réalisation des édicules à début 2015). Cette mise à jour a été avalisée par l'entreprise adjudicataire et, pour l'heure,

ces adaptations n'ont aucune influence sur la date de fin de chantier qui reste fixée à l'été 2016, avec à ce jour une inauguration agendée à juin 2016 (cf. planification du solde des travaux de début 2015).

Pour ce qui est des oppositions, les conciliations sont toujours en cours. Sur les huit oppositions déposées, deux ont été levées et trois sont en voie de l'être. S'agissant des trois oppositions restantes, les commerçants seront relancés prochainement et en cas de maintien de leurs oppositions, la Municipalité pourra procéder à leur levée, conformément aux procédures légales.

Question 3 : *Avant la destruction du bâtiment où se trouvait notamment l'ancienne Coop, il y avait un espace information destiné aux usagers. Quelles mesures ont été prises et/ou sont prévues pour continuer cet important travail d'informations régulières à la population ?*

Compte tenu de la démolition du bâtiment, le local « Info chantier » n'a pas pu être maintenu. Au vu de l'investissement consenti et des critiques formulées (notamment par les commerçants), il a été décidé de ne pas le pérenniser et de communiquer via d'autres supports (panneau d'information, site internet, etc.).

Question 4 : *Est-il prévu de mettre à jour, et notamment de ré-évaluer les délais, de l'excellent power point de présentation publique daté du 18 juin 2013 ?*

La réponse est fournie au point 2. Le planning mis à jour est à disposition (cf. annexe).

Question 5 : *D'autres travaux publics ou privés sont-ils prévus dans un avenir proche dans le périmètre de la place ?*

Les chantiers publics prévus sont les suivants :

- finitions de la route de contournement : les travaux sont en cours et devraient s'achever à la fin du mois de mars 2015 ;
- requalification de la route de Berne, entre Feuillère et place de la Sallaz : les travaux souterrains démarreront en avril 2015 sous le pilotage de la Ville de Lausanne ;
- requalification de la route de Berne, entre le carrefour de la Croisette et la jonction autoroutière de Vennes : les travaux démarreront début avril 2015 sous le pilotage du Canton et de sa Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Pour ce qui est des chantiers privés, les interventions suivantes sont prévues :

- avenue de la Sallaz n°35 : réfection de façades – les travaux sont en cours ;
- avenue de la Sallaz n°76-78 : projet de démolition et reconstruction du bâtiment Tamoil – DHR – démarrage a priori dans le courant 2017 ;
- avenue de la Sallaz n°40-42 : projet de démolition et reconstruction AEBI – demande préalable en cours d'analyse – date de démarrage du chantier inconnue ;
- route de Berne n°24 : surélévation de l'immeuble (deux étages) – travaux planifiés entre avril et octobre 2015.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 19 mars 2015.

Discussion

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Je suis globalement satisfait des réponses données par la Municipalité, mais je souhaite soulever un ou deux points. Si l'on compare le cas du chantier de la Gare et le cas du chantier de La Sallaz, j'ai l'impression – mais peut-être que ce n'est qu'une impression – que la Municipalité est plus proactive à la Gare que sur le chantier de La Sallaz. Je pense, par exemple, à la situation de l'immeuble à la route de Berne 1, où il y a un certain nombre de problèmes qui se sont révélés avec le début du

chantier ; il y a eu assez peu de réactions de la Municipalité à ce sujet. Cela m'amène à une question, que je ne suis pas forcément le seul à me poser : il se trouve qu'il y a un certain nombre d'appartements vides dans cette tour et la gérance refuse de les louer en disant, un peu sous couvert, que c'est dangereux et qu'elle ne veut pas relouer tant que les travaux ne sont pas terminés.

Je me demande donc si le chantier du bâtiment de la COOP et de la Migros, à côté de la tour de la route de Berne 1, et par conséquent le chantier de cette tour, est dangereux pour les habitants. En l'occurrence, soit c'est dangereux et il faudrait évacuer tout le monde, avec le problème de reloger ces gens, soit ce n'est pas dangereux et, à ce moment-là, je ne comprends pas pourquoi la gérance ne reloue pas les appartements.

Je demande donc à la Municipalité où se situent les responsabilités, en prévoyant le pire, en mettant que quelques étages de la tour, voire la tour en entier s'effondre. Qui serait responsable dans un tel cas ? Est-ce ceux qui font les travaux ? Est-ce la gérance ? Est-ce la Municipalité ? C'est une question à laquelle je serais content d'avoir un bout de réponse, si possible.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Vous dites qu'on n'est pas réactif, alors même que, dès que les forces de police nous ont appris que les habitants de La Sallaz avaient des soucis, il y a eu une intervention immédiate, une du Corps de police et deux de la Ville. Je rappelle que la structure de la Ville est organisée de telle sorte que, depuis quelques années, nous avons un groupe d'ingénieurs ayant des capacités reconnues dans la statique des ouvrages pour intervenir en cas de sinistre annoncé ou potentiel. Il y a donc eu une réaction immédiate de deux des meilleurs ingénieurs sur ce site.

Il est légitime que le citoyen s'interroge quand il voit une déconstruction d'ouvrage et quand il y a encore des gens à l'intérieur. Plusieurs séances ont été organisées avec les professionnels mandatés par le propriétaire pour cette déconstruction, avec également une participation des forces de police, pour répondre aux questions légitimes des gens qui sont restés dans le bâtiment. Il y a même eu une séance dans mon bureau avec deux des principaux plaignants. Nous avons donc été très réactifs.

Ce que vous pouvez constater, et je partage cet avis, c'est que nous n'avons pas été informés sur la méthode de construction ou déconstruction, plus particulièrement, sur ce site. Quand c'est possible, nous recommandons au propriétaire de conserver les locataires. Comme vous le savez, le marché est difficile, mais, bien sûr, les conditions de location sont de la responsabilité du propriétaire, voire de la gérance.

En ce qui concerne les responsabilités dont vous parlez, elles sont à différents niveaux. Notre rôle c'est de nous assurer que le maître d'ouvrage a des ingénieurs et des architectes de qualité pour entreprendre les travaux. On s'assure de cela et on le met très spécifiquement dans le permis de construire quand on a connaissance des méthodes et quand on a pu lire sur les plans qui nous sont transmis avec les méthodes. D'ailleurs, tout dernièrement, le tribunal s'est déterminé en disant que, compte tenu de l'ouvrage mis en œuvre, on aurait dû rappeler cette exigence de la Municipalité à l'égard du maître de l'ouvrage.

Maintenant, si faute statique il y a, puisque vous parlez de sécurité, c'est clair qu'elle est de la responsabilité du maître d'ouvrage et des mandataires qu'il a choisis. Ces responsabilités sont clairement identifiées selon les mandats qui ont été confiés aux uns et aux autres – je pense particulièrement à l'architecte, si c'est un architecte qui pilote l'objet, voire au mandataire principal et aux sous-traitants à qui on a confié des tâches bien spécifiques de statique.

Nous ne savons pas pourquoi le propriétaire ne veut pas louer les locaux vides. Il pense peut-être qu'il y a des objets encombrants dans les marches d'escalier, qu'il pourrait y avoir un incident, voire un accident. Il est légitime que le propriétaire dise qu'il y a trop de

gens, trop de bruit, trop de machines, trop d'objets encombrants. En ce qui concerne la statique de l'ouvrage, je peux vous confirmer que le mandataire du propriétaire, tout comme nos professionnels qui ont échangé avec le mandataire, estiment qu'il n'y a pas de risque d'instabilité d'ouvrage. Les mesures de précaution ont été prises et la méthode qui a été choisie pour la déconstruction n'était pas adéquate en son temps, mais il y a une modification de la déconstruction, puisqu'elle engendrait trop de nuisances, en particulier vibratoires ou de bruits solidiens. Une modification a été apportée, ils ont pris la méthodologie de sciage et cela se passe mieux.

Quand ils ont fait le sciage, ils ont eu des difficultés à récupérer l'eau qui devait accompagner la scie, et il y a eu des problèmes de présence d'eau, en particulier dans les caves. Vous savez que l'eau dans un bâtiment en activité présente des risques par rapport à la sécurité et l'électricité.

Nous sommes donc au courant de tout ceci. Je pourrais encore vous donner beaucoup de détails sur ce chantier, mais je vais m'arrêter ici. En tout cas, nous avons été très réactifs, mais on ne fait pas une conférence de presse chaque fois qu'on a ce type d'échange. Au contraire, nous essayons d'être très réactifs. Et on doit reconnaître une réactivité certaine de la part du propriétaire, mais aussi reconnaître des difficultés aux gens qui vivaient et parfois travaillaient dans ce bâtiment.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Philippe Clivaz : « La Sallaz en chantier, j'en suis fort aise, eh bien attendez maintenant ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon »

Développement polycopié

Le passage piéton à la place Chauderon entre le restaurant Cavallo Bianco et l'îlot en direction du pont Chauderon est particulièrement dangereux. En effet, le feu est vert simultanément pour les piétons et les véhicules motorisés descendant de l'avenue de Beaulieu et tournant à droite en direction de l'avenue d'Echallens. La visibilité est très mauvaise : le piéton ne voit les voitures qu'au dernier moment alors qu'elles arrivent souvent à grande vitesse malgré le feu clignotant orange. Il n'est pas rare que le piéton soit obligé de piquer un sprint pour éviter un véhicule ou qu'une voiture soit obligée de faire un freinage très sec pour éviter des piétons.

La situation est assez similaire pour le passage piéton traversant l'avenue de Beaulieu, entre la tour Galfetti et le restaurant Saigon. Les véhicules venant de la partie est de la place Chauderon et tournant à droite en direction de l'avenue de Beaulieu ont le feu vert en même temps que les piétons.

Enfin, le passage piéton au tout début de l'avenue de France présente aussi un danger lié à la visibilité. La situation est néanmoins quelque peu différente des deux passages précités puisqu'il n'y a pas de feu pour les piétons.

Il faut noter que ces trois passages piétons sont beaucoup fréquentés par des personnes aveugles et malvoyantes en raison de la proximité de l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin et du Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) à l'avenue de France. Cela rend ce problème de sécurité d'autant plus crucial.

On peut également avoir des craintes particulières quant à la sécurité des personnes à mobilité réduite, notamment des personnes en fauteuil roulant dont la taille basse aggrave la mauvaise visibilité.

Miraculeusement, les statistiques d'accidentologie 2010-2014 nous apprennent qu'il n'y a eu que 5 accidents impliquant des piétons à ce carrefour.

Mes craintes par rapport à ces passages pour piétons sont corroborées par le TCS. En effet, dans un test des passages piétons réalisé en 2012, ce carrefour obtient une évaluation globale insuffisante. La visibilité de jour y est qualifiée d'insuffisante et la visibilité de nuit de très insuffisante. Parmi les 10 passages piétons choisis aléatoirement à Lausanne pour ce test, 4 autres ont reçu une évaluation insuffisante.

Deux ans plus tard, le TCS a évalué à nouveau les mêmes passages piétons (cf. article paru dans le *24 Heures* du 16 décembre 2014). Même si des panneaux publicitaires gênant la visibilité ont été retirés entretemps, ce carrefour obtient à nouveau une évaluation insuffisante. Sur les 10 passages piétons analysés en 2012, seul un a vu son évaluation progresser suite à des travaux de sécurisation.

La problématique des passages piétons a également été récemment soulevée par l'interpellation « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité » de Johan Pain datant du 10 novembre 2014. Dans sa réponse du 15 janvier 2015, la Municipalité traite uniquement de la sécurité des passages non régulés par des feux, tandis que deux des trois passages piétons évoqués dans mon interpellation ci-dessus sont régulés par des feux.

Questions

- 1) La Ville est-elle consciente de la dangerosité de ce carrefour pour les piétons ?
- 2) La Ville prévoit-elle d'améliorer la sécurité de ce carrefour prochainement, sans attendre le début des travaux liés à l'aménagement de l'axe fort Chauderon-St-François ?
- 3) Est-il en particulier envisageable de bloquer le feu au rouge pour les véhicules tournant à droite lorsqu'il est vert pour les piétons ?
- 4) Est-il par ailleurs envisageable d'installer un feu au passage piéton de l'avenue de France, de manière à ce que les piétons puissent traverser en sécurité au vert (avec des feux rouges pour tous les véhicules) ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Rappel

Le passage piéton à la place Chauderon entre le restaurant Cavallo Bianco et l'îlot en direction du pont Chauderon est particulièrement dangereux. En effet, le feu est vert simultanément pour les piétons et les véhicules motorisés descendant de l'avenue de Beaulieu et tournant à droite en direction de l'avenue d'Echallens. La visibilité est très mauvaise : le piéton ne voit les voitures qu'au dernier moment alors qu'elles arrivent souvent à grande vitesse malgré le feu clignotant orange. Il n'est pas rare que le piéton soit obligé de piquer un sprint pour éviter un véhicule ou qu'une voiture soit obligée de faire un freinage très sec pour éviter des piétons.

La situation est assez similaire pour le passage piéton traversant l'avenue de Beaulieu, entre la tour Galfetti et le restaurant Saïgon. Les véhicules venant de la partie est de la place Chauderon et tournant à droite en direction de l'avenue de Beaulieu ont le feu vert en même temps que les piétons.

Enfin, le passage piéton au tout début de l'avenue de France présente aussi un danger lié à la visibilité. La situation est néanmoins quelque peu différente des deux passages précités puisqu'il n'y a pas de feu pour les piétons.

Il faut noter que ces trois passages piétons sont beaucoup fréquentés par des personnes aveugles et malvoyantes en raison de la proximité de l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin et du Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) à l'avenue de France. Cela rend ce problème de sécurité d'autant plus crucial.

On peut également avoir des craintes particulières quant à la sécurité des personnes à mobilité réduite, notamment des personnes en fauteuil roulant dont la taille basse aggrave la mauvaise visibilité.

Miraculeusement, les statistiques d'accidentologie 2010-2014 nous apprennent qu'il n'y a eu que 5 accidents impliquant des piétons à ce carrefour.

Mes craintes par rapport à ces passages pour piétons sont corroborées par le TCS. En effet, dans un test des passages piéton réalisé en 2012, ce carrefour obtient une évaluation globale insuffisante. La visibilité de jour y est qualifiée d'insuffisante et la visibilité de nuit de très insuffisante. Parmi les 10 passages piétons choisis aléatoirement à Lausanne pour ce test, 4 autres ont reçu une évaluation insuffisante.

Deux ans plus tard, le TCS a évalué à nouveau les mêmes passages piétons (cf. article paru dans le *24 Heures* du 16 décembre 2014). Même si des panneaux publicitaires gênant la visibilité ont été retirés entretemps, ce carrefour obtient à nouveau une évaluation insuffisante. Sur les 10 passages piétons analysés en 2012, seul un a vu son évaluation progresser suite à des travaux de sécurisation.

La problématique des passages piétons a également été récemment soulevée par l'interpellation « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité » de Johan Pain datant du 10 novembre 2014. Dans sa réponse du 15 janvier 2015, la Municipalité traite uniquement de la sécurité des passages non régulés par des feux, tandis que deux des trois passages piétons évoqués dans mon interpellation ci-dessus sont régulés par des feux.

Préambule

La politique de mobilité mise en œuvre par la Municipalité, s'appuyant notamment sur le Plan directeur communal (PDCom), adopté par le Conseil communal en 1996, vise en premier lieu à garantir la sécurité de tous les usagers, notamment les plus exposés comme les personnes à mobilité réduite (PMR), parmi lesquelles figurent les malvoyants.

La Ville gère actuellement environ 100 installations de signalisation lumineuse avec des programmeurs et une équipe d'entretien. Il en résulte une souplesse, ainsi qu'un suivi rigoureux dans ce domaine technique. La Municipalité garantit que toutes les installations sont conformes aux différentes lois et règlements en vigueur (ordonnance sur la signalisation routière, normes des professionnels de la route VSS, etc.).

Dans les cas soulevés par l'interpellateur, les clignotants jaunes de la signalisation lumineuse indiquent aux automobilistes la présence de piétons, ces derniers ayant la priorité. Le fait de tolérer le conflit piétons-mouvement de tourner-à-droite n'est pas chose exceptionnelle. Cette situation se retrouve dans plusieurs autres endroits à Lausanne, tout comme dans d'autres localités de Suisse. L'avantage pour les piétons est l'obtention d'une durée de feu vert conséquente permettant une traversée avec un maximum de confort et un temps d'attente minimal. L'inconvénient est le conflit potentiel avec les véhicules motorisés. Le comportement fautif et répréhensible de certains automobilistes ne prenant pas suffisamment garde aux piétons nuit malheureusement à ce système. Sur les traversées où cela est possible, il est remplacé progressivement par un vert piétons sans conflit. En effet, une réévaluation est faite régulièrement sur ce type de traversées pour éventuellement modifier ou adapter le fonctionnement des feux.

S'agissant du fonctionnement de la signalisation lumineuse proprement dit, il convient de relever que le feu des véhicules ne passe pas au vert au même instant que celui des piétons. Ce décalage permet aux piétons d'être déjà engagés sur le passage piétonnier et d'être visibles pour les automobilistes lorsque ces derniers arrivent au niveau du passage.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *La Ville est-elle consciente de la dangerosité de ce carrefour pour les piétons ?*

Comme indiqué ci-dessus, la Municipalité suit avec une attention accrue l'accidentologie en ville de Lausanne et intervient ponctuellement, ou lors de réaménagements plus conséquents, pour améliorer la sécurité des usagers. La problématique de la sécurité des passages pour piétons est suivie avec attention, notamment au moyen d'une base de données de l'ensemble des passages piétons relevant le degré de confort et de sécurité de chacun d'eux.

Dans le cas présent, compte tenu des nombreuses contraintes liées aux piétons, bus, cyclistes et trafic individuel motorisé dans cet important nœud qu'est le carrefour de la place Chauderon, la solution de conflit entre les piétons, et le tourner-à-droite a jusqu'alors été maintenue. La Municipalité estime qu'il serait trop contraignant, dans la configuration actuelle et avec les charges de trafic quotidiennes, de donner une phase vert séparément pour les piétons. Les statistiques relatives aux accidents impliquant des piétons montrent que la sécurité des usagers n'est de loin pas compromise à ce carrefour.

Question 2 : *La Ville prévoit-elle d'améliorer la sécurité de ce carrefour prochainement, sans attendre le début des travaux liés à l'aménagement de l'axe fort Chauderon-St-François ?*

Comme indiqué ci-dessus, la Municipalité considère que la sécurité des usagers est suffisante sur le carrefour de la place Chauderon, tout en relevant que des réflexions sur la signalisation lumineuse sont en cours sur l'axe Beaulieu-pont Chauderon-Ruchonnet. Cet axe fait d'ailleurs partie des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre avant le début des travaux des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Ces réflexions intègrent naturellement les transports publics, mais également les modes doux que sont les piétons et les cyclistes.

Question 3 : *Est-il en particulier envisageable de bloquer le feu au rouge pour les véhicules tournant à droite lorsqu'il est vert pour les piétons ?*

Les différentes options pour supprimer les conflits avec les voitures sur les traversées piétonnes de la place Chauderon ont été évaluées de manière circonstanciée. Pour les traversées piétonnes du bas de l'avenue de Beaulieu et celle au débouché de l'avenue d'Echallens, l'ajout d'une phase de feux supplémentaire induirait une augmentation des temps d'attente piétons et des transports publics, d'une part, et, d'autre part, de longues files de véhicules. Une autre alternative pour supprimer le conflit consisterait à interdire le tourner-à-droite aux automobilistes depuis l'avenue des Terreaux en direction de l'avenue de Beaulieu ou depuis l'avenue de Beaulieu en direction de l'avenue d'Echallens. Mais là également, la Municipalité n'y est pas favorable, car les détours qu'elle imposerait aux automobilistes seraient trop importants.

Question 4 : *Est-il par ailleurs envisageable d'installer un feu au passage piéton de l'avenue de France, de manière à ce que les piétons puissent traverser en sécurité au vert (avec des feux rouges pour tous les véhicules) ?*

La configuration du passage pour piétons du bas de l'avenue de France est particulière, car c'est la seule traversée du carrefour de la place Chauderon qui n'est pas protégée par des feux, mais par un simple clignotant. L'ajout de feux a été évalué à plusieurs reprises ces dernières années, sans qu'une suite favorable y soit donnée. En effet, une telle installation

nécessiterait d'interdire le tourner-à-gauche depuis le bas de l'avenue de Beaulieu en direction de l'avenue de France. L'accessibilité au quartier France-Maupas serait fortement pénalisée par cette mesure, notamment pour les usagers en provenance du sud de la ville. En outre, un temps d'attente estimé à 70 secondes pour une traversée de 5 mètres serait de nature à favoriser des traversées des piétons au rouge, avec des risques accrus d'accidents.

Sur la base de ces éléments, la Municipalité est favorable au maintien de la situation actuelle, bien que perfectible, compte tenu des contraintes sur ce carrefour de la place Chauderon. Néanmoins, la situation évoluera prochainement avec l'arrivée des Axes forts de transports publics urbains et la suppression du trafic individuel motorisé entre Chauderon et St-François, ce qui permettra de tendre vers les propositions de l'interpellateur en améliorant les cheminements piétonniers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 19 mars 2015.

Discussion

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je remercie la Municipalité de sa réponse à mon interpellation. Néanmoins, je suis déçu de cette réponse, qui plaide pour le statu quo. Même s'il y a eu peu d'accidents sur ce passage piéton ces cinq dernières années, je reste convaincu de sa dangerosité.

Je tiens à noter une inexactitude dans la réponse municipale ; il est écrit : « s'agissant du fonctionnement de la signalisation lumineuse proprement dit, il convient de relever que le feu des véhicules ne passe pas au vert au même instant que celui des piétons. Ce décalage permet aux piétons d'être déjà engagés sur le passage piétonnier et d'être visibles pour les automobilistes lorsque ces derniers arrivent au niveau du passage. » J'ai fait quelques observations le 23 avril dernier, et j'ai constaté que le feu passe parfois au vert en même temps pour les automobilistes et pour les piétons, ou alors le décalage temporel est inférieur à une seconde. C'est très problématique ! Parfois le passage est vert pour les véhicules plusieurs secondes avant de l'être pour les piétons, ce qui implique que les voitures traversent déjà le passage piéton au moment où les piétons sont autorisés à traverser.

Enfin, le cas de figure décrit dans la réponse municipale se présente également parfois. Les deux derniers cas de figure sont, a priori, moins problématiques, mais ne me paraissent pas exempts de risques non plus. J'ai eu envie de déposer la résolution suivante : « Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité s'engage énergiquement, et dans les meilleurs délais, à assainir les passages piétons inadaptés et dangereux ». Il s'avère que cette résolution a déjà été déposée par mon collègue Johan Pain le 31 mars dernier et qu'elle a été acceptée à la quasi-unanimité du Conseil. Je ne vais donc pas la déposer à nouveau ; j'espère qu'elle sera suivie d'effets positifs.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Robert Joosten : « Trois passages piétons dangereux à la place Chauderon » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Allocution du président sortant

Le président : – D’ordinaire je commence les séances du Conseil communal par une petite citation ; vous en avez l’habitude. Cette fois, ce ne sera pas une phrase, mais un seul mot : « Heureux », Fernand Raynaud. Heureux d’avoir pu revêtir pendant ces douze derniers mois l’habit de ce qu’il est coutume d’appeler le premier citoyen de la ville. Heureux d’avoir pu servir ma ville, celle où j’ai grandi et habité depuis 1948, avec une interruption entre 1971 et 1988. Heureux d’avoir pu découvrir un monde riche, multiple et palpitant : ma commune. Heureux d’avoir pu vous servir. Heureux d’avoir senti votre appui et votre compréhension, malgré quelques décisions moins évidentes. Je vous suis donc très reconnaissant de m’avoir élu en juin 2014, et je vous dis merci du fond du cœur. J’ai eu tant de plaisir à vous écouter entre 100 et 120 heures que je me permets de prendre encore vingt minutes de votre temps : vingt minutes par rapport à 6000 minutes, soit 0,33 %.

Le 26 août dernier, je vous faisais part de quelques-uns de mes buts.

La maîtrise de l’ordre du jour : Je vous disais ceci : « Nous sommes arrivés au carrefour des chemins. Malgré les gros efforts et les succès réalisés, l’ordre du jour déborde et nous avec. C’est un handicap, un frein à notre performance, et nous travaillons plus que dans l’urgence. Ce n’est tout simplement pas tolérable. » Je crois que le but est atteint. Il n’y a, à ma connaissance, aucun objet qui stagne dans l’ordre du jour. En revanche, nous continuons d’être assaillis d’urgences, et ceci n’est pas tolérable non plus.

Un conseil communal régi par la bienséance : Je vous demandais de bannir tout propos méprisant, malhonnête ou franchement discourtois, ce qui déclencherait une intervention de ma part. A deux ou trois exceptions près, le but est atteint. Les débats étaient, certes, parfois nourris, mais corrects et respectueux de l’autre.

Concernant la révision du règlement : je vous disais ceci : « Notre règlement est d’un autre âge et il est urgent qu’il soit revu. Il y a un préavis de la Municipalité que nous traiterons sous peu et un postulat qui demande une révision complète. Cela prendra du temps, mais il est urgent d’avancer dans cette révision. » Le but n’est pas atteint, mais pas par votre faute, ni par notre faute. En effet, nous attendons la réponse de l’Etat de Vaud – le syndic l’a dit tout à l’heure – à notre première phase de révision.

Dans les divers de ce 26 août 2014 : je citerai les pins, qui ont suscité diverses réactions. Mais j’ai eu de nombreux échos positifs. N’hésitez pas à le porter chaque jour, même dans vos activités civiles ou professionnelles ; la marque de sympathie que j’ai constatée en vaut la peine.

Ma ville, comment je l’ai vécue ces douze mois. Je croyais connaître ma ville, après tant d’années passées à la sillonner, après tant d’années passées au comité de diverses institutions, dont neuf années comme président de l’Hôtellerie lausannoise, de 1993 à 2002, depuis dix-huit ans comme vice-président d’Hôtellerie vaudoise, comme délégué représentant Lausanne et sa région, depuis une quinzaine d’années au comité de la SIC, aujourd’hui Economie Région lausannoise, depuis dix-sept ans au comité de l’Office du tourisme vaudois. Je croyais donc bien connaître ma ville, mais je l’ai découverte et j’ai surtout découvert que je ne la connaissais pas. C’est une ville extraordinaire, de laquelle nous ne pouvons qu’être fiers, pas seulement les Lausannois, mais aussi les Vaudois ; tous les Vaudois devraient en être fiers. C’est une ville où liberté et solidarité, les fondements d’une société civique responsable, sont écrites en lettres d’or dans toutes ses couches, quels qu’en soient les bords politiques. Une ville où sports et cultures multiples, les fondements d’une société heureuse, sont déclinés au plus haut niveau. Une ville où tourisme et animation – ma foi, c’est mon métier –, les fondements d’une société ouverte sur le monde extérieur, font bon ménage avec une bonne santé matérielle, pour ne citer que ce qui m’a particulièrement frappé.

Mais Lausanne n’a pas toujours été ainsi. Il y a certes eu l’Exposition nationale de 1964, magnifique, où l’on découvrait le monde moderne, le monde de l’automatisme et de

l'abondance. J'avais 16 ans. A cette époque, j'étais élève à l'Ecole supérieure de commerce et je travaillais le soir, de 17 h à 19 h, à la Poste, au tri des lettres, pour gagner mon argent de poche. J'avais ainsi pu m'acheter un vélomoteur et une carte permanente à l'Expo. Je m'y rendais plusieurs fois par semaine ; c'était quelque chose d'extraordinaire. Mais mis à part l'Expo, Lausanne était une ville peu animée, policée, où l'on ne savait pas trop bien que faire. La jeunesse avait de la peine à s'amuser.

Avec quelques amis, scouts pour certains, nous avons créé un club de jeunes, le *Tcharas Club*. Nous nous retrouvions entre 100 et 150 adolescents, les vendredis et samedis soirs, dans ce club sans but lucratif, si ce n'est de couvrir le prix de la location des locaux à César-Roux et des boissons sans alcool – faut-il le préciser ? –, fermé avant minuit, et qui fut fermé par la Municipalité de l'époque. On était à la fin des années soixante, début des années septante, dix ans avant Lôzane bouge. Alors, pour s'amuser, on allait à Montreux, au Sablier, à Genève, ou dans un bal de campagne, mais pas à Lausanne.

Aujourd'hui, tout a changé. Lausanne garde sa jeunesse en son sein et évite qu'elle aille s'amuser ailleurs. Fini les accidents sur la route au retour de fêtes. Bien sûr, les flux se sont inversés. La jeunesse lausannoise sortait de la ville pour s'amuser ailleurs, mais maintenant, ce sont les autres qui viennent chez nous pour passer d'agréables moments. Mais qu'on ne se leurre pas, le risque de changement est grand et la marge de manœuvre est mince. Si l'on continue de légiférer trop parce qu'un petit pour-mille de fêtards pourrait l'ambiance, et que nous prenions ce petit pour-mille comme valeur étalon, nous risquons bien de casser ce bel équilibre. Je fais donc appel à nos jeunes municipaux, qui n'ont pas connu cette époque de la ville morne, comme je la ressentais dans ma jeunesse.

Si nous donnons suite à toutes les pétitions, souvent signées par complaisance, à toutes les réclamations et que nous réglémentons à tout-va pour éviter les remous, pour faire plaisir aux personnes quelque peu lésées dans leur confort, nous risquons bien de modifier cet équilibre bien organisé. Que de nouveaux citoyens arrivés dans un quartier réputé animé se plaignent du bruit, du trafic ou des nuisances, ce n'est pas un argument pour réglementer la vie de ce quartier, quel qu'il soit. On le vit à Sévelin, on le vit à la Cité. C'est comme si quelqu'un emménage près d'une gare ou d'un aéroport et demande par la suite qu'on supprime le trafic des trains ou des avions à certaines heures ou certains jours.

Mon admiration de l'Administration : durant ces douze mois, j'ai côtoyé partiellement l'Administration, avec un grand A. Et quelle Administration ! Elle m'a convaincu de son efficacité. Bien sûr, il y a les services phares. Le Service des sports, dynamique, médiatiquement au top, extraordinaire d'efficacité lorsqu'il s'agit d'organiser des événements, que ce soit au niveau local, de quartier, au niveau national ou international. Ce service, comme bien d'autres d'ailleurs, porte les couleurs de notre ville très loin, dans les quatre coins de la planète. Peu d'entre nous sont conscients de l'apport économique important que génèrent ces activités. Les 20 kilomètres, le Marathon, le Tour de Romandie, la fête de nos finalistes de la Coupe Davis ne sont que la pointe de l'iceberg. Il y a aussi les services qui assurent la sécurité publique en général : pompiers, police, ambulances, protection civile. Ces services sont, et merci à leurs précurseurs, bien structurés et d'une efficacité à toute épreuve. Peu d'entre nous se rendent compte combien ces services sont rassurants et vecteurs de bien-être.

Là où il fait bon vivre, en paix, on attire les entreprises qui ont besoin d'un bon encadrement pour s'épanouir. Dans cette liste non exhaustive des services phares, je citerai encore le Service de la culture. Une vie sans culture ne peut se développer, ni attirer des entreprises ou des citoyens. Or Lausanne a un budget culture modeste en comparaison avec les autres grandes villes, mais son rayonnement culturel est extraordinaire. Cela n'est pas dû au hasard. Les Municipalités précédentes, de tous bords, ont œuvré, année après année, pour que Lausanne devienne et demeure un centre culturel d'importance nationale et internationale. Le Béjart Ballet Lausanne, le théâtre de Vidy, la fondation de l'Hermitage, le Musée de l'Elysée, la collection de l'Art Brut, l'Opéra et j'en passe ; la culture ne

connaissant pas les frontières, ce sont autant d'ambassadeurs qui font rayonner le nom de Lausanne dans le monde entier.

Mais il y a aussi tous les autres services, qui sont moins visibles, moins en pointe de mire, moins sexy. Ils sont nombreux, mais redoutablement efficaces. Je pense principalement aux services de la Direction des travaux, qui assurent une ville harmonieuse, attractive, reconnue comme très belle par les nombreux touristes qui la visitent. L'année passée, il y a eu plus de 1 100 000 nuitées.

Qu'en est-il du Conseil communal ? La gestion du Conseil communal est dévolue au Bureau et, par analogie, au président. Leur tâche est double : faire en sorte que l'Administration, au service de la population, puisse travailler et avancer normalement sous la direction de la Municipalité, et faire en sorte que les conseillères et conseillers puissent agir et faire part de leurs desiderata, leurs interrogations, leurs idées, leurs convictions, et que tout ceci soit traité dans un délai raisonnable. Pour ce faire le Bureau a deux outils : le Règlement et la gestion de l'ordre du jour. Le Règlement, on l'a vu ce soir, est d'un autre âge. De plus, il n'est plus « légal », en ce sens qu'il ne correspond pas à la nouvelle Loi sur les communes. Selon la nouvelle loi, il est de la responsabilité de la Municipalité et du Bureau du Conseil communal. Le Bureau doit donc être capable de répondre à deux types de priorités : les exigences administratives et les interventions des élus au Conseil communal.

Je sais que nous vous avons fait travailler un peu plus cette année que les autres années, mais, soyons réalistes : nous avons remplacé trois mardis de groupes par trois mardis de séance ; trois fois trois heures environ pour les groupes contre trois fois quatre heures, plus une demi-heure de repas, pour les séances du Conseil communal. En tout, trois à quatre heures supplémentaires sur dix mois. N'est-ce pas supportable, d'autant plus que c'est pour la bonne cause ? Nous avons donc siégé plus de mardis que d'habitude, mais c'était nécessaire.

Je demande à M. le secrétaire d'afficher le document. (*M. Tétaz affiche au rétroprojecteur un tableau concernant les statistiques du Conseil communal pour l'année 2014-2015.*) Les chiffres me donnent raison, il vous suffit de consulter le tableau affiché. L'année parlementaire dernière, donc de juillet 2013 à juin 2014, 50 interpellations ordinaires et urgentes ont été déposées contre 68 cette année. Une interpellation nous prend en moyenne entre vingt et trente minutes de débat. Avec 18 de plus, ce sont approximativement entre un et deux mardis de plus. L'année parlementaire dernière, 69 préavis et rapport-préavis ont été déposés contre 92 cette année ; c'est un tiers de plus. Je vous laisse lire les autres chiffres pour les initiatives. Concernant les commissions, 20 commissions de plus ont été nommées. Le nombre d'urgences municipales a grimpé de 50 % – j'y reviendrai. Les invitations au Bureau concernent principalement le Bureau. Vous voyez donc que le Bureau, respectueux de son devoir, n'avait pas le choix. Il y a plus à faire, beaucoup plus, et on ne peut laisser la situation pourrir ou refiler la patate chaude au Bureau prochain. On ne peut donc pas faire plus sans travailler plus, et cela a payé. Sur le bas du tableau, vous voyez le résultat : il y a la moitié moins de rapports en suspens entre la dernière séance de juin 2014 et le dernier ordre du jour qui nous a occupés ces derniers jours.

Nous avons donc diminué le volume de l'ordre du jour de manière importante et traité plus d'objets, grâce à vous, grâce à ces trois séances supplémentaires, et je vous dis merci. On m'a dit que les débats se rallongeraient si nous avions plus de temps, mais les chiffres ne donnent pas raison à cette affirmation. Mais il me semble qu'en se préparant mieux, on pourrait encore gagner du temps. Quelqu'un disait qu'il lui fallait trois minutes pour préparer un discours de nonante minutes et nonante minutes pour préparer un discours de trois minutes. On pourrait donc résumer ainsi : bien se préparer, parler moins, mais mieux.

Il y a donc beaucoup de pain sur la planche et, mesdames et messieurs, il faut choisir. Conserver la liberté énorme que le Règlement actuel nous accorde et siéger, si nécessaire, deux ou trois mardis de plus, ou modifier le Règlement et cadrer nos débats en vue de faire

plus de travail en moins de temps. C'est aussi simple que cela. J'en veux pour preuve, suite à une interpellation, nous avons eu une heure et quart de débat, certes, intéressant, voire passionnant et passionné pour traiter un sujet – l'imposition des entreprises – qui n'est pas de notre compétence. Une heure et quart, c'est plus de la moitié d'une séance de deux heures. Trois quarts d'heure, soit un tiers de séance de débat, certes sympathiques, chargés d'humour, parfois grinçant, pour traiter de la fermeture d'un bureau de poste, qui n'est pas de notre compétence. Le débat sur un autre sujet, une réponse municipale, au demeurant assez instructive, a duré vingt-cinq minutes, soit presque un quart de séance.

Le rôle du Bureau est de faire en sorte que les auteurs d'un rapport-préavis, les citoyens qui attendent un PPA ou un DDP et les conseillères et conseillers auteurs d'une interpellation voient leur objet traité dans un délai raisonnable. Laisser un rapport-préavis, un PPA, un DDP, un rapport ou une interpellation plus de cinq, six, voire douze mois dans le pipeline n'est tout simplement pas responsable. C'est pourquoi la Municipalité use de son droit d'ingérence dans notre ordre du jour et demande souvent les fameuses urgences municipales. Le Bureau a joué le jeu. Le Bureau et la Municipalité ont régulièrement travaillé en harmonie, ce qui est essentiel si l'on veut pouvoir avancer avec rapidité et sérénité.

Cependant, il y a un mais, ou plutôt deux mais. Il me semble que certains membres de la Municipalité ont oublié qu'ils ont été, eux aussi, conseillère et conseillers communaux par le passé, et pas toujours des plus faciles. De plus, nous avons été submergés par ces urgences municipales, toujours plus importantes, toujours plus tardives, à tel point que certains m'ont demandé si la Municipalité travaillait avec prévisibilité, avec un timing digne de foi. Cela nuit à la bonne gouvernance et donne une impression de mauvaise gestion du temps. Je pense qu'il est important de s'en inspirer pour les années à venir.

Quel Conseil communal voulons-nous ? Lors des trois années législatives précédentes et de celle-ci, avec le Bureau, nous avons visité quatre parlements afin d'échanger nos idées : Berne-Ville, Bienne, Genève-Ville et, cette année, le Grand Conseil valaisan. Chaque parlement a son propre style, son rythme de fonction, ses sensibilités et son historique. A Bienne, par exemple, le vote se fait en se levant de sa chaise. Mais ces quatre parlements ont un point commun : la limitation du temps de parole. Trois minutes pour Berne, cinq minutes pour Bienne et pour le Valais, avec des exceptions pour les sujets très lourds, et sept minutes pour Genève. Certains ont même une limitation du nombre de prises de parole.

Je terminerai en vous remerciant tout d'abord de m'avoir supporté pendant ces douze mois. J'espère que je n'ai pas été trop autoritaire. Il est vrai que le patron que je suis depuis plus de quarante ans n'a pas fait de moi un démocrate exemplaire, mais j'ai toujours été à l'écoute de mes collaboratrices et collaborateurs. Il est bien sûr plus facile de trancher en tant que patron qu'en tant que président du Conseil communal, surtout parce qu'on est tout seul devant tout le monde. J'aimerais vous dire que j'ai eu un plaisir énorme à ce perchoir. J'aimais vous entendre débattre, vous sentir vibrer, vous sentir réagir à l'attaque courtoise d'un collègue ; cela a été un vrai plaisir. Comprenez-moi bien, si j'ai critiqué notre retard, je ne peux que me réjouir du plaisir que j'avais à vous écouter. J'ai donc eu une année méga cool, méga sympa, comme diraient les jeunes, et passionnante, grâce à vous. Merci.

Puisque nous sommes aux remerciements, j'aimerais souligner l'extraordinaire – et je pèse mes mots – efficacité de notre secrétaire communal, Frédéric Tétaz, secondé par une tout aussi extraordinaire M^{me} Monbaron, également très efficace. Sans eux, nous ne serions pas grand-chose. Un MERCI en majuscules. Bravo ! (*Vifs applaudissements.*) Je tiens aussi à remercier les huissiers, qui nous garantissent des mardis sans heurts ni soucis. Mais leur dévouement n'est pas seulement saisissable les mardis, il l'est toute l'année ; nous avons des rouages bien huilés grâce à des hommes dévoués. Merci, et bravo ! (*Vifs applaudissements.*) J'aimerais aussi remercier la Municipalité et le Secrétariat municipal, avec qui nous avons eu de fructueux et courtois contacts. Merci ! (*Vifs applaudissements.*)

N'oublions pas les personnes qui saisissent nos débats – elles ne sont pas présentes ce soir – qui les mettent en page, les corrigent, les publient sur le site avant de les faire imprimer. Merci ! Monsieur Tétaz, vous pouvez leur transmettre nos remerciements. (*Vifs applaudissements.*) Et, *last but not least*, j'aimerais remercier du fond du cœur le Bureau dans son ensemble pour son efficacité, pour son assiduité, pour le professionnalisme dont il a fait preuve tout au long de cette année, au-dessus de toute considération partisane, comme il se doit, et qui n'avait qu'un seul objectif : le bon fonctionnement de l'institution nommée Conseil communal. Merci cher Yvan Salzmänn, cher Philippe Ducommun, chère Marlène Voutat, cher Philippe Clivaz, chère Nicole Graber, cher Matthieu Carrel. Vous avez été des soutiens extraordinaires, et je souhaite à chaque présidente et président de disposer d'un Bureau aussi agréable, travailleur, consensuel et efficace. Grâce à ces femmes et ces hommes, conscientes et conscients de leur devoir, je peux affirmer que le Bureau a pris ses responsabilités et a pris des décisions fortes, pas toujours comprises, mais toujours judicieuses et dans l'intérêt de l'institution. Un tout grand merci. Bravo ! (*Vifs applaudissements.*)

Le 26 août dernier, je vous avais dit que je prierais avant chaque séance du Conseil et que chacun était le bienvenu. Nous étions trois à nous réunir vers 17 h 20 pour prier. J'espère que nous pourrions continuer à nous réunir de la même façon ; la porte reste ouverte à toutes et tous. Le 26 août également, j'ai terminé mon discours à l'Ecole hôtelière, et j'en fais de même ce soir, par ces mots : que Dieu vous bénisse, bénisse Lausanne et le Canton de Vaud ».

Très vifs applaudissements. L'assemblée se lève.

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Au nom du Bureau, nous souhaitons terminer ce discours par un petit clin d'œil. Je prie M. le secrétaire municipal apprécié de faire voir à l'assemblée ce petit clin d'œil ; c'est notre vision de Jacques Pernet. (*M. Tétaz affiche une photo de M. Pernet au rétroprojecteur.*)

Le président : – Merci. Cela me rappelle de bons souvenirs. On partage le vin de l'amitié à la salle des pas perdus. Merci pour tout.

La séance est levée à 21 h 35.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16